



DOCUMENT DE RECHERCHE

EPEE

CENTRE D'ETUDE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITE D'EVRY

**Que nous apprennent les bénéficiaires du Rmi
sur les gains du retour à l'emploi?**

Yannick L'HORTY

06 - 06

Que nous apprennent les bénéficiaires du Rmi sur les gains du retour à l'emploi ?

Yannick L'Horty[#]

Résumé

Cette étude confronte une évaluation théorique et économique des gains du retour à l'emploi aux enseignements d'entretiens biographiques réalisés auprès de 42 personnes bénéficiaires ou sortant du Rmi. L'évaluation théorique considère l'ensemble des éléments monétaires et non monétaires qui composent les gains et les coûts de la reprise d'emploi, tout en prenant en compte l'horizon temporel de la décision des individus, leur préférence pour le présent et les possibilités de mobilité sur le marché du travail. De leur côté, les entretiens fournissent de multiples témoignages de la faiblesse des gains du retour à l'emploi, à eux seuls insuffisants pour rendre acceptable le « mauvais emploi » disponible au sortir du Rmi. D'autres éléments, conformes au modèle théorique, sont évoqués : la stabilité de l'emploi et les perspectives de salaires ou de mobilité professionnelle ouvertes par l'emploi. Des arguments non conformes au modèle standard sont aussi évoqués : contraintes de liquidité liées à l'instabilité des revenus de transferts ; logiques familiales ou de réseaux ; contraintes de logements.

Mots clés : retour à l'emploi, trappes à inactivité, incitation au travail, mobilité professionnelle, salaires, gains, sécurité de l'emploi.

Classification JEL : H31, H53, I38, J22, J64

[#] EPEE, département d'Economie, Université d'Evry-Val d'Essonne - 4bd. François Mitterrand, 91025 Evry cedex. Mail : yannick.lhorty@univ-evry.fr

Cette étude a bénéficié du soutien de la direction générale du Trésor et de la politique économique et du suivi de Stéphane Carcillo, Fabrice Lengart et Selma Mahfouz. Elle exploite des entretiens biographiques qui ont été réalisés par Isabelle Walraevens entre décembre 2004 et avril 2005. La conception de la grille d'entretien a bénéficié des conseils de Yolande Benarrosh du Centre d'Etudes de l'Emploi. Le recueil et la retranscription des entretiens ont également bénéficié de l'assistance de Denis Anne. Une première version a bénéficié des remarques de Denis Anne, Fabrice Lengart, Selma Mahfouz, Jean-François Ouvrard ainsi que des participants à des séminaires internes de la DGTPE et de l'EPEE, Université d'Evry.

Introduction

Compte tenu de la nature différentielle du Rmi et de la forte dégressivité des transferts sociaux destinés aux plus démunis, il existe en France de très nombreuses situations d'emploi qui procurent des gains monétaires nuls ou limités à ceux qui les occupent. C'est le cas des emplois à temps partiel rémunérés à un salaire proche du SMIC ou des emplois à temps plein qui sont occupés sur une durée limitée sur l'année. Ce constat a été confirmé par de nombreux travaux appliqués (tableau 1). Un premier ensemble d'études a simulé les barèmes des transferts sociaux légaux pour montrer que les taux marginaux de prélèvement étaient effectivement très élevés pour les revenus les plus faibles. Un deuxième ensemble a mobilisé des enquêtes statistiques pour montrer que les situations d'emploi correspondantes n'étaient pas rares et qu'elles étaient devenues au contraire une norme au sortir du Rmi. Un troisième ensemble de travaux tente d'évaluer à l'aide d'estimations de modèles économétriques ou de quasi-expériences les effets de ces faibles gains monétaires sur les comportements de recherche d'emploi et partant, sur l'ampleur du non-emploi. D'autres contributions complémentaires discutent les effets en termes d'incitation, de justice et de maintien du sous-emploi (Pisani-Ferry, [2000] ; d'Autume [2000] ; Bourguignon, [2001]).

Tableau 1. Survol des études sur les gains du retour à l'emploi en France

Mesurer les gains monétaires du retour à l'emploi	Dénombrer les populations potentiellement concernées par de faibles gains monétaires	Evaluer les effets de ces faibles gains sur les comportements de recherche d'emploi
ODAS, 1997 (<i>barèmes</i>); CSERC, 1997 (<i>barèmes</i>); DP, 1998 (<i>PARIS</i>); OFCE-Théma, 2001. Anne et L'Horty 2002 (<i>enquêtes de terrains</i>)	Laroque et Salanié, 1999 (<i>EE98</i>); Gurgand et Margolis (2001) (<i>ERF</i>); Legendre, Lorgnet, Thibault (2002) (<i>MYRIADE</i>)	Piketty, 1998 (<i>EE</i>) Laroque et Salanié, 2000 (<i>EE</i>)

Entre parenthèses figurent les sources des données : EE = Enquête Emploi ; ERF : enquête Revenus fiscaux. Paris et Myriade sont les modèles de micro-simulation de la DGTPE et de la CNAF.

Dans le même temps, de nombreuses réformes des instruments français de soutien aux bas revenus ont été mises en œuvre afin de corriger cet état de fait, inspirées par le mot d'ordre « to make work pay ». Pour accroître les gains du retour à l'emploi, on a tout d'abord amendé les instruments existants qui pouvaient contribuer à décourager la reprise d'emploi. Dans le cadre de la loi contre l'exclusion de 1998, le dispositif d'intéressement au sortir du Rmi a été amélioré : les bénéficiaires du Rmi qui reprennent un emploi cumulent désormais pendant une année la moitié de leur revenu d'activité à l'allocation du Rmi, contre 750 heures auparavant ; le cumul est intégral pendant le trimestre suivant la reprise d'un emploi et cette possibilité a été étendue en 2001 à deux trimestres. Ensuite, la taxe d'habitation et les allocations logement ont été réformées de façon à éviter les effets de seuils lors de la reprise d'un emploi pour les bénéficiaires du Rmi. L'assurance chômage a elle aussi été réformée

avec la mise en œuvre du PARE qui implique une possibilité de radiation de l'assurance en cas de non recherche effective, la non dégressivité des allocations et un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi assorti d'un bilan de compétence. D'autres politiques ont consisté dans la mise en place de nouveaux dispositifs. C'est le cas de la mise en oeuvre de la couverture maladie universelle qui a été profilée pour éviter toute perte de droit lors de la reprise d'un emploi pour un bénéficiaire de minima sociaux. C'est le cas également de la prime pour l'emploi qui consiste en une ristourne d'impôt pour des individus qui appartiennent à des foyers fiscaux dont les revenus ne dépassent pas certains plafonds, variables selon la configuration du ménage, et qui ont des revenus d'activité compris entre 0,3 et 1,4 Smic, ce qui exclut les temps partiels les plus courts ou les travailleurs les plus précaires. C'est le cas enfin du contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CIRMA) mis en oeuvre dans le cadre de la réforme du Rmi du 18 décembre 2003. Si chacune de ces réformes a pu contribuer à l'amélioration des gains du retour à l'emploi, elles ne sont pas parvenues dans l'ensemble à faire disparaître les situations d'emploi pour lesquelles les gains monétaires sont faibles, voire négatifs.

L'objet de la présente étude est d'explorer l'apport des entretiens biographiques dans ces débats et dans les propositions de réformes qui en découlent. Une autre manière de vérifier si les gains du retour à l'emploi sont insuffisants lorsque l'on sort du Rmi consiste en effet à solliciter directement le point de vue des intéressés. En outre, pour vérifier si ces faibles gains modifient les comportements de recherche d'emploi, il peut être utile de disposer, à côté des enquêtes statistiques et des modèles économétriques, d'une analyse plus qualitative des situations et des trajectoires individuelles telles qu'elles sont vécues par les chômeurs. Certes, il existe d'ores et déjà de multiples travaux sociologiques qui mobilisent des entretiens auprès de bénéficiaires ou de sortants du Rmi. Ces analyses illustrent notamment la diversité des populations et surtout celles des logiques en œuvre dans l'usage d'un dispositif dont on dénombre plus d'un million de ménages allocataires, représentant plus de deux millions de personnes bénéficiaires. Toutefois, il y a très peu d'études sociologiques qui relient les situations d'emploi et les revenus, ce qui est indispensable pour aborder le thème des gains du retour à l'emploi (pour un contre-exemple sur données danoises, cf. Pedersen et Smith [2002]). Parmi les rares travaux français qui suivent cette perspective (Dubet et Vérétoit, 2001 ; Benarrosh, 2003), le propos est parfois critique, voire polémique. Il s'agit surtout de montrer à quel point les économistes se trompent, en prenant comme point de départ une caricature lointaine de la démarche (« un utilitarisme étroit »), des méthodes et des résultats des économistes (cf. la discussion de Gurgand [2002] de l'étude de Dubet et Vérétoit [2001]). Il est donc utile de vérifier « de l'intérieur » à quel point les entretiens biographiques invalident effectivement la démarche des économistes. Sur le fond, il s'agit moins de nourrir la controverse que d'illustrer l'apport des entretiens individuels pour des

travaux d'économie appliquée. Les entretiens sont très peu utilisés par les économistes appliqués en France alors qu'il existe de nombreux travaux qui mobilisent ce type d'observations aux Etats-Unis¹

Il nous semble que le traitement d'entretiens qualitatifs doit s'appuyer sur un modèle théorique dont il s'agit d'invalider les hypothèses et/ou les prédictions. Cela suppose de présenter en premier lieu le modèle et d'exposer les conditions de son invalidation. La deuxième et la troisième section discutent successivement le réalisme des hypothèses et des prédictions du modèle. La section IV met en avant des éléments complémentaires inspirés par les entretiens qui sont peut être trop négligés par les économistes.

I. Sources et méthodes

D'un côté, nous avons construit une représentation théorique formelle des gains du retour à l'emploi dans un cadre inter temporel, inspirée de Laurent, L'Horty, Maillé et Ouvrard [2002]. D'un autre côté, nous avons réalisé et retranscrit 42 entretiens biographiques de bénéficiaires ou de sortants du Rmi dans six villes françaises. L'idée est de confronter la théorie aux données en explorant d'une part ce que le modèle peut apporter à la compréhension des biographies professionnelles et en étudiant d'autre part en quoi les données peuvent remettre en question et/ou enrichir le modèle. Dans cette section, on décrit le modèle et les entretiens avant de présenter les modalités de la confrontation.

Une évaluation économique des gains du retour à l'emploi

Le cadre théorique n'a pas vocation à étudier tous les déterminants de l'emploi. On ne décrit pas les causes de la perte d'emploi et l'on n'analyse pas davantage les déterminants de la création de postes de travail par les entreprises. On se focalise sur la mesure des gains associés aux décisions d'acceptation ou de refus des offres d'emplois par les chômeurs. Le parti pris est que les individus calculent, qu'ils ont un comportement maximisateur et qu'ils choisissent lorsqu'ils le peuvent les itinéraires qui vont augmenter leurs perspectives de gains. Pour cela, ils font des choix de nature stratégique ou si l'on préfère, adoptent une règle de décision. Par exemple, « accepter n'importe quelle offre d'emploi » est une règle de décision possible. « Refuser certaines offres d'emploi et en accepter d'autres » est une autre règle de décision possible. Le propos du modèle est de comprendre les déterminants du choix entre telle ou telle règle de décision lorsque les individus maximisent leur espérance de gains.

¹ Un exemple convaincant est donné par l'ouvrage de Truman Bewley [1999] sur les causes des rigidités salariales. Il aborde un thème central de la macroéconomie et de l'économie du travail, les rigidités salariales, en demandant aux employeurs pourquoi ils ne baissent pas les salaires lorsque la conjoncture se dégrade. L'exploitation de plus de 360 entretiens met en évidence une explication inattendue, pour un économiste...

Si l'on ne souhaite pas négliger la dimension inter temporelle du calcul, il est nécessaire d'introduire les possibilités de mobilité sur le marché du travail. Le fait d'accepter une offre d'emploi aujourd'hui peut m'ouvrir de nouvelles possibilités demain, ou au contraire réduire mes chances d'accéder à tel ou tel ou type d'emploi. Les gains du retour à l'emploi comprennent les gains immédiats et aussi les gains de toutes les périodes suivantes. On suppose que les chômeurs maximisent la somme actualisée de leur espérance de gains, ce qui implique d'introduire un taux de préférence pour le présent. La prise en compte de plusieurs périodes a des conséquences très importantes sur les choix des individus. Je peux accepter un emploi qui ne me rapporte rien aujourd'hui, voire qui me coûte relativement aux gains du non-emploi, si cette décision augmente dans l'avenir mes chances d'accéder à un meilleur emploi. Inversement, je peux refuser une offre d'emploi qui me rapporte aujourd'hui, relativement aux gains du non-emploi, si elle réduit trop demain mes chances d'accéder à un meilleur emploi. En considérant ainsi les perspectives nouvelles qui sont parfois ouvertes lorsque l'on reprend un emploi, même à temps partiel, on peut remettre en question la plupart des constats établis dans un cadre purement statique. La notion même de trappe à inactivité peut être mise en question, puisqu'un emploi qui ne rapporte pas immédiatement peut rapporter plus tard... La présence d'une trappe statique (le travail ne paie pas immédiatement) n'implique pas nécessairement l'existence d'une trappe dynamique et de problèmes d'incitation à la reprise d'emploi.

Une présentation formelle de ce cadre théorique est présentée dans l'annexe 1. Les perspectives d'emploi sont données par des matrices de transition sur le marché du travail et les gains associés sont donnés par un vecteur de revenu qui peut intégrer éventuellement un équivalent monétaire des différentes situations d'emploi (lorsque les chômeurs valorisent les statuts). Pour obtenir les trajectoires de revenus associés à chaque stratégie de recherche d'emploi, il faut multiplier les matrices de format $n \times n$ (avec n états sur le marché du travail) par les vecteurs des revenus correspondant à chaque état sur le marché du travail. Compte tenu des propriétés des matrices de transition, et de l'ampleur des gains immédiats initiaux, on peut décrire les conditions de l'apparition d'une trappe inter-temporelle, en fonction de la distribution des taux de préférence pour le présent au sein des chômeurs et des différentes stratégies de reprises d'emploi. Le modèle peut être simulé numériquement en définissant des sous-groupes de population dont les caractéristiques socio-démographiques sont homogènes (par exemple âge, sexe, diplôme, taille du ménage). On calcule alors les trajectoires de revenus espérés associées à chaque stratégie de reprise d'emploi avant de décrire l'espace des décisions au sein de chaque groupe. Les simulations suggèrent que les gains immédiats ne sont pas les plus déterminants dans la décision d'accepter ou non une proposition d'emploi (L'Horty et Ouvrard, 2005). En d'autres termes, il n'existe pas de relation apparente entre l'ampleur de la trappe statique et celle de la trappe dynamique : les individus confrontés à une forte perte de revenu instantanée lorsqu'ils ont une faible durée du travail ne sont pas forcément les plus enclins à refuser ce

type d'emploi. Inversement, les individus qui ont le plus intérêt à accepter le temps partiel ne sont pas ceux dont les gains monétaires instantanés sont les plus élevés.

L'ampleur des pertes immédiates n'apparaît pas comme un bon indicateur des problèmes de désincitation à la reprise d'emploi. On montre formellement que trois facteurs supplémentaires interviennent dans la décision d'accepter ou non cet emploi :

- « l'accessibilité » des bons emplois depuis les mauvais emplois. Si un mauvais emploi offre davantage de perspectives d'accès aux bons emplois que le non-emploi, il est préférable de l'accepter, toutes choses égales par ailleurs.
- « la sécurité » des bons emplois. Pour qu'il vaille la peine de perdre aujourd'hui en acceptant un mauvais emploi, dans l'espoir d'accéder plus facilement à un bon emploi, il faut que ce dernier soit suffisamment stable.
- « la carrière salariale ». Pour accepter de perdre immédiatement en acceptant un mauvais emploi, il faut que le salaire escompté dans un bon emploi soit suffisamment élevé.

Recueil d'observations biographiques à l'aide d'entretiens

L'objectif est de confronter cette analyse théorique des gains du retour à l'emploi à des observations recueillies par le biais d'entretiens biographiques de chômeurs. Pour que ces observations soient construites de la façon la plus neutre possible, plusieurs choix méthodologiques ont été effectués. Tout d'abord, une grille d'entretien a été élaborée dans le but de cerner tous les facteurs qui peuvent potentiellement jouer un rôle dans les décisions vis-à-vis de l'emploi. Un premier volet a trait à la trajectoire d'emploi et de chômage : parcours scolaire, expériences professionnelles passées, situation actuelle vis-à-vis de l'emploi et du chômage, ce qui est souhaité comme emploi et ce qui est effectivement recherché... Un deuxième volet de la grille d'entretien porte sur le niveau et la nature des revenus : salaires, transferts sociaux, aides sociales, impôts, assistance pour garder les enfants, pour l'hébergement, etc. Cette grille n'a été utilisée en pratique que comme un aide-mémoire des thèmes qui devaient être abordés, plutôt que comme un questionnaire rigide. Il a été décidé en effet de procéder à des entretiens les moins directifs possibles, en respectant le fil du récit de l'enquête et sans véritablement guider la discussion.

Cette grille indicative d'entretien a été élaborée de concert entre un économiste et un sociologue², mais les entretiens n'ont pas été réalisés par un chercheur. On a sollicité l'appui d'un enquêteur extérieur doté d'une expérience de travailleur social (sans aucune formation spécifique sur les trappes à

² Yolande Benarrosch, du Centre d'Etudes de l'Emploi, a apporté son concours dans cette partie de l'étude et a également apporté un avis sur les premières retranscriptions des entretiens.

inactivité). Les entretiens étaient enregistrés et ont tous été intégralement retranscrits. Le travail de recherche n'a été effectué que par la suite, sur la base des retranscriptions. Cette procédure devait elle aussi favoriser, sans la garantir, la plus grande neutralité des conditions du recueil des observations.

Ensuite, pour déterminer la liste des personnes interrogées, on ne dispose évidemment d'aucun fichier nominatif des bénéficiaires et des sortants du Rmi. On ne peut donc faire autrement que de se rendre dans des lieux qu'ils fréquentent et de leur demander s'ils acceptent un entretien « dans le cadre d'une étude » (en donnant le moins d'information possible sur la nature et les objectifs de cette étude). Cela est une source de biais dans la mesure où les personnes qui fréquentent une mission locale d'insertion, par exemple, peuvent avoir des caractéristiques particulières qui influencent leurs attentes de façon spécifique. Il n'est pas possible de se prémunir complètement de ce biais, inhérent à toute investigation qualitative. Mais il est envisageable d'en limiter les conséquences en multipliant et en diversifiant les « lieux de rencontre » avec les bénéficiaires du Rmi. C'est la raison pour laquelle les entretiens ont été menés dans six villes de France, à raison de 6 ou 7 entretiens par villes, et dans des institutions variées.

- Les entretiens se sont déroulés entre décembre 2004 et avril 2005 à Arras (Pas-de-Calais), Chelles (Seine-et-Marne), Douarnenez (Finistère), Marseille (Bouches-du-Rhône), Caen (Calvados) et Roubaix (Nord).
- Ils ont eu lieu dans quatre associations de réinsertion (reclassement des vêtements usagés, métallerie, bâtiment, conditionnement), deux centres de distribution alimentaire des restaurants du Cœur, une résidence sociale, un centre de formation (aux métiers de la voilerie), une association d'aide à la création de micro entreprises et un service municipal pour l'emploi.

Sur chacun de ces sites particuliers, on a tenté de diversifier l'échantillon en recherchant des bénéficiaires ou des sortants du RMI qui soient différents selon leur âge, leur sexe, leur niveau de formation et leur situation d'emploi. Aucun autre critère de sélection n'est intervenu. En particulier, on n'a pas recherché « les cas les plus nettement aberrants » comme l'ont fait Dubet et Vérétoit [2001 ; pp 415].

Finalement, 42 personnes ont été interrogées. La durée moyenne de chaque entretien est d'environ une heure (le volume total des retranscriptions est de 715 000 signes). Les statistiques descriptives de l'échantillon sont données en annexe 2 et la liste détaillée des entretiens est donnée en annexe 3.

Confrontation du modèle aux entretiens biographiques

L'invalidation du modèle par des entretiens biographiques relève d'une toute autre logique que celle d'un test statistique ou économétrique. D'un côté, l'échantillon de 42 individus n'est en aucune manière représentatif de la population des bénéficiaires et des sortants du Rmi. D'un autre côté, on dispose pour chaque individu d'une information beaucoup plus riche, et beaucoup plus adaptée à notre

propos, que celle de l'enquête statistique la plus complète. D'un côté, tous ces entretiens ne sont pas suffisants pour dire « ce comportement n'existe pas », « il est rare » ou encore « il est répandu ». D'un autre côté, un seul entretien suffit pour dire « ce comportement existe »³. Cela plaide pour ne pas utiliser les résultats moyens de tous ces entretiens mais pour mobiliser chaque entretien pris individuellement comme un test spécifique (les techniques statistiques ne nous sont alors d'aucun secours). On dispose en quelque sorte d'une batterie de 42 tests particuliers qui peut être confrontée à la moindre des propositions théoriques générales.

Sur cette base, deux types de confrontation de la théorie aux données peuvent être organisées, qui consistent en deux lectures assez différentes des entretiens. Une première lecture consiste à tenter d'appliquer le modèle aux données. Il s'agit de repérer dans un récit de vie ce qui est nécessaire pour « faire tourner » le modèle puis à tester ses prédictions centrales. Pour chacun des 42 entretiens, on cherche à reconstituer la typologie des situations d'emplois considérées par l'individu, son vecteur de revenu et une pseudo matrice de transition, afin de déterminer s'il est ou non dans une trappe statique et s'il est ou non dans une trappe dynamique. Puis, on confronte le résultat à sa situation d'emploi effective pour vérifier l'adéquation entre l'incitation et la position. En d'autres termes, on se demande si la trajectoire de l'individu (de quelle situation d'emploi il vient, vers quelle situation d'emploi il tend), ses revenus (actuels et attendus) et sa situation d'emploi présente sont cohérentes du point de vue du modèle. Cela revient à vérifier les calculs des individus avec le modèle théorique. Si les résultats sont systématiquement bons, on dira que le terrain ne contredit pas le modèle ; si les résultats diffèrent des prédictions du modèle, on aura de bonnes raisons de s'interroger sur sa pertinence. Dans le fond, cette démarche était aussi celle appliquée par DUBET et VÉRETOUT [2001] dans la première partie de leur étude, mais avec un modèle fruste où l'espérance de gains était composée seulement d'éléments monétaires et immédiats.

Une deuxième lecture consiste à rechercher dans les récits auto-biographiques les éléments étrangers au modèle. Il s'agit ici de repérer dans tous les entretiens les moments où les personnes interrogées expliquent leurs trajectoires d'emploi et de chômage en mettant en avant des déterminants absents du modèle. Une fois que ces éléments sont collectés, on doit s'interroger sur la possibilité de les introduire dans le modèle. Deux considérations différentes interviennent à ce stade. D'une part, on ne recherche pas la meilleure description de tous les éléments qui interviennent dans les décisions des chômeurs, mais on recherche les déterminants qui comptent vraiment. Par souci de réalisme, on peut

³ Une analogie paléontologique peut être tentée. Dans des prélèvements issus de 42 fouilles réparties sur un territoire donné, si l'on ne trouve pas de squelette d'archéoptéryx, on ne pourra pas conclure qu'il n'a pas peuplé ce territoire. Mais si l'on trouve au moins un squelette d'archéoptéryx, on pourra conclure sans risque à la présence d'un peuplement. Il faudra sans doute un très grand nombre de fouilles pour approcher avec précision la densité du peuplement ou même, l'envergure moyenne d'un archéoptéryx, mais une seule peut suffire pour savoir si le « dinosaure à plume » a existé.

être amené à introduire des détails qui ne comptent pas ce qui ne ferait que brouiller les messages essentiels. D'autre part, parmi tous les éléments cruciaux qui doivent figurer dans une représentation adéquate, on peut s'interroger sur le coût de la présence de tel ou tel argument. Certains éléments peuvent être introduits avec des changements marginaux du modèle. D'autres peuvent nécessiter des changements plus radicaux. En étudiant ces différents éléments, on peut disposer d'une meilleure connaissance des limites du modèle.

Dans la suite de cette étude, nous présentons les résultats de ces deux lectures. Le réalisme des hypothèses est discuté dans la section II et celui des prédictions du modèle dans la section III. La section IV discute les déterminants des choix absents du modèle mais présents dans les entretiens et le coût de leur inclusion.

II. Les hypothèses des modèles économiques sont elles vraiment irréalistes ?

Le modèle théorique suppose des possibilités d'arbitrage entre différents types d'emploi de la part des chômeurs et une information relativement complète sur les revenus correspondants, c'est-à-dire à la fois les revenus d'activité et l'ensemble des revenus d'assistance. Ces hypothèses ne sont guère originales et on les retrouve dans l'ensemble des modèles économiques qui décrivent les comportements d'offre de travail. L'objet de cette section est de vérifier si elles sont bien réalistes dans le cas des bénéficiaires du Rmi. On vérifie également que les gains monétaires immédiats au retour à l'emploi sont souvent faibles et que les gains différés sont valorisés par les bénéficiaires du Rmi.

Des « bons » et des « mauvais » emplois

C'est une constante de l'ensemble de nos entretiens, tous les bénéficiaires ou les sortants du Rmi que nous avons interrogés évoquent un tout petit nombre de possibilités d'emploi, et le plus fréquemment, deux types d'emploi seulement. Il y a le « bon emploi » que l'on vise, que l'on souhaiterait occuper, et le « mauvais », que l'on occupe faute de mieux. Cette opposition recouvre des contenus très différents pour chacun, mais elle est constante. Le tableau 2 en donne des illustrations. Les définitions subjectives du « bon » et du « mauvais » emploi ne recouvrent pas les catégories habituelles des analyses du marché du travail (nature du contrat, niveau de qualification, niveau de rémunération, etc.)

Tableau 2. Exemples de couples « bons et mauvais emplois »

Le bon emploi	Le mauvais emploi
Chauffeur routier	Femme de ménage
Personnel de cantine	Travailler pour les sociétés d'intérim
Parasitologue	Agent hospitalier
Travailler dans la restauration	Agent de sécurité
Agent de sécurité	Maçon
Travailleur social	Magasinier
Documentaliste	Intérimaire à l'usine
Magasinier à Deauville	Magasinier à Honfleur
Aide à domicile	Agent de sécurité école
ATSEM (auxiliaire d'instituteur)	Agent d'entretien
Secrétariat médical ou commercial	Agent d'entretien dans une école
Secrétaire d'auto-école	CES aux restaurants du Coeur

Le « mauvais emploi » est un point de repli que l'on occupe à défaut de réaliser son projet professionnel. De nombreuses logiques peuvent être distinguées. Il y a l'emploi que l'on occupe en attendant, parce qu' « *il faut bien se nourrir* »⁴ ou parce que l'on a fini par renoncer au bon emploi. Il y a aussi le mauvais emploi que l'on n'occupe pas, parce « *je ne veux pas qu'ils m'exploitent* ». Le « bon emploi » est quant à lui le projet privilégié d'activité professionnelle. Le fait d'en décrire spontanément le contenu confirme que le travail demeure une référence centrale pour les bénéficiaires du Rmi. Ce projet est parfois directement inspiré par la formation initiale ou par l'expérience passée. Mais même les personnes les moins diplômées et qui n'ont aucune expérience, déclarent spontanément un projet professionnel. On peut le comprendre en se disant qu'un chômeur qui déclarerait rechercher n'importe quel type d'emploi, qui n'afficherait aucune préférence, se déclarerait dans le même temps sans motivation et sans compétence et n'aurait sans doute aucune chance de trouver un emploi. Pour celui qui recherche un emploi, il faut dire quel emploi est recherché. C'est aussi ce que demande l'ensemble des intermédiaires du marché du travail, des associations d'insertion à l'ANPE, en passant par les missions locales et d'autres services communaux (« que cherchez vous ? »). Ces intermédiaires participent à la conception et à l'intériorisation d'un projet professionnel par le bénéficiaire du Rmi, parfois directement et explicitement, au travers des bilans de compétence notamment.

Pouvoir distinguer ces possibilités de situation d'emploi sur le marché du travail est une chose, pouvoir y accéder en est une autre. Parfois l'accès au mauvais emploi est une chose facile, évidente et qui a d'ailleurs été refusée plusieurs fois par le bénéficiaire lui-même, parfois au contraire même le mauvais emploi est peu accessible. Il en va de même pour les bons emplois. A l'extrême, des enquêtés évoquent des emplois qui n'existent pas, des projets irréalisables, comme parasitologue à Lille ou

⁴ Dans la suite du texte, toutes les expressions entre guillemets et en italique sont des citations tirées des entretiens.

directeur juridique d'une grosse entreprise de recouvrement de créance à Caen. D'autres sont réalisables sous certaines conditions explicites (avoir le permis de conduire, réussir tel diplôme...).

La distinction entre les bons et les mauvais emplois est une condition nécessaire à la possibilité d'un arbitrage ou d'un calcul. Nous le soulignons car c'est également le point de départ de notre modélisation économique des gains du retour à l'emploi. Par exemple, je peux refuser d'occuper un mauvais emploi car je pense que cela peut accroître mes chances de réaliser mon projet professionnel. Mais je peux à l'inverse accepter un mauvais emploi si cela renforce mes chances d'accéder au bon emploi (j'ai accepté ce CES parce qu'il me permet de faire cette formation qui est nécessaire pour mon projet professionnel). Le calcul dépend des différentes possibilités d'accès à chaque type d'emploi, qui elles-mêmes peuvent varier selon la situation d'emploi (les chances d'accéder au bon emploi ne sont pas les mêmes en venant du non emploi et en venant du mauvais emploi). Ces « probabilités de transition » sont propres à chaque individu.

Une information complète sur les revenus

Un calcul éventuel nécessite de connaître les revenus associés à chaque situation d'emploi. Or, dans le cas des bénéficiaires du Rmi, il est fréquent d'évoquer des carences informationnelles en mobilisant en particulier les situations de non-recours pour expliquer que l'espace des choix, de la responsabilité des acteurs, est très étroit vis-à-vis de celui des contraintes et des conditions extérieures. On peut renvoyer à l'argumentaire développé par Strobel [2001] pour qui « les problèmes d'information, d'incompréhension des conditions d'accès à la prestation demeurent très importants ». Dans notre tout petit échantillon de bénéficiaires du Rmi⁵, nous n'avons pas de bénéficiaire particulièrement non – informé.

Toutes les personnes interrogées connaissent le montant de leur allocation de RMI ou d'ASS, ainsi que celui de leur CES, le plus souvent à l'euro près. Disons que le montant de ces allocations semble être connu aussi bien que celui d'un salaire. Ils connaissent également le montant de leur allocation logement, lorsqu'ils en perçoivent une, même s'ils ne déclarent pas spontanément que cette allocation est dans leurs revenus. Ils la présentent plutôt comme une réduction de loyer (dans certains cas, l'allocation est perçue directement par le logeur). Il n'y a qu'une ou deux exceptions pour des personnes qui vivent en couple et qui ont adoptée une spécialisation extrême des tâches domestiques (du type « *c'est ma femme qui s'occupe de cela* »). La CMU et l'allocation de rentrée scolaire ont été évoquées également à de nombreuses reprises.

⁵ Rappelons que les enquêtes ont lieu dans des institutions qui distribuent des aides sociales, sous des formes diverses (services de recherche d'emploi, insertion par le travail, aide alimentaire, résidence sociales, etc.). Ces structures n'ont aucune raison d'être fréquentées par des personnes absolument non informées.

En revanche, presque aucune personne interrogée ne semble connaître la prime pour l'emploi et aucune ne déclare spontanément connaître l'intéressement au sortir du Rmi ou de l'ASS. Toutefois, lorsque l'enquêtrice relance en expliquant le mécanisme, les personnes interrogées réagissent positivement (« *Ah oui, je l'ai. Ils me l'ont laissé. Pendant un an ?* »). Une jeune femme de Lille déclare ne pas connaître l'intéressement alors qu'elle en décrit précisément le fonctionnement (« *ensuite, ils prennent 50 % du salaire. Là ça va arriver, en fait, où mon Rmi il va baisser parce que j'arrive en novembre* »). Il en va de même pour un jeune homme de Marseille (« *Je ne sais pas comment ça s'appelle* »). Une femme de 28 ans maîtrise les particularités du calendrier de la reprise d'emploi : « *ça dépend quel mois on commence, parce que moi j'ai commencé au mois de septembre, c'est en fin de trimestre, donc j'ai cumulé que d'un mois* ». Une femme de 42 ans qui habite Chelles déplore cependant la qualité de l'information qui est diffusée (« *Il faut dire aux gens combien de temps et combien. La façon dont c'est annoncé, c'est nébuleux* »).

Une autre forme de prime à l'emploi semble mieux connue et est évoquée par plusieurs bénéficiaires du Rmi. Il s'agit de la possibilité de recourir au chômage indemnisé au terme d'un CES. L'ouverture d'un droit à indemnisation donne un complément naturel à l'intéressement, et peut atteindre des montants supérieurs. Ce mécanisme renforce l'attrait du Contrat Emploi Solidarité.

L'exonération de la taxe d'habitation pour les bénéficiaires du Rmi est connue de toutes les personnes interrogées. Il en va de même de la possibilité d'être aidé par le Secours Populaire ou les Restaurants du cœur. Même si tous ne déclarent pas fréquenter ces institutions, certains les connaissent bien (« *le lundi, il y a des distributions mais ils ne donnent rien. Les meilleures distributions, c'est le mardi et le jeudi* »). Les dégrèvements ponctuels accordés par les entreprises de réseaux, pour l'eau, le gaz ou l'électricité, sont évoqués. Le coût du ticket de cantine « au plus bas prix » est lui aussi connu, au centime près (« *96 centimes, le ticket de cantine* »). Les autres aides locales sont quant à elles perçues de façon ponctuelles et sont jugées instables (« *La CAF ça change beaucoup* »). Pour mémoire, voici les aides qui ont été citées :

- la gratuité des transports publics sur certaines tranches horaires pour les demandeurs d'emploi,
- les tickets de loisir qui permettent d'accéder à quatre spectacles (cinéma, théâtre) chaque mois,
- une aide au déménagement,
- un prêt d'installation de la CAF,
- un prêt d'honneur du Conseil Général (dont on négocie le non remboursement),
- une aide pour réparer une voiture,
- des tickets service,
- une carte de solidarité,
- un chéquier mobilité,
- des bons de service donnant l'accès à une épicerie sociale,
- une aide du Conseil Général pour une facture d'électricité impayée,
- un chèque alimentaire d'une mairie ou d'une CAF,
- une aide d'une mairie pour prendre en charge la caution pour louer un appartement,

- la prise en charge d'une année de cotisation à la MSA par un fonds social départemental agricole,
- le soutien du Fond Local d'Aides aux Jeunes pour acheter un réfrigérateur, puis une gazinière,
- une aide ponctuelle de la mairie (« *vendredi, je vais voir l'adjoint au maire. Je vais lui demander s'il ne veut pas me débloquer une petite aide* »).

En outre, les assistantes sociales et les référents des bénéficiaires du Rmi jouent leur rôle de prescription en conseillant aux bénéficiaires potentiels de faire valoir leurs droits : « *les assistantes sociales m'ont aidé à monter les dossiers pour régler les factures* » (Luc, Arras)⁶. Leur action complète et actualise les informations sur les aides sociales détenues par les bénéficiaires du Rmi. Par ailleurs, les bénéficiaires connaissent les grandes caractéristiques des aides sociales locales. Ils savent qu'elles sont très ciblées sur les plus pauvres et qu'elles profitent massivement aux familles. Ils y trouvent parfois matière à reproche : « *les assistantes sociales, le CCAS de Caen, tous les organismes en fait, ils aident plus les gens qui sont sans-abri, qui n'ont pas de travail, qui ont beaucoup d'enfants aussi. Eux ils sont avantagés par rapport à nous. Parce que moi, je n'ai qu'une fille. Ceux qui ont plus d'enfants, ils sont plus aidés que nous. Moi, quand j'y vais, c'est : « Vous êtes toute seule avec un enfant, vous pouvez vous en sortir* » (Manon, de Caen).

Un calcul suppose aussi de connaître les revenus dans les bons et les mauvais emplois. En pratique, les salaires horaires sont donnés par le niveau du Smic, dans les deux types d'emploi. Les « bons emplois » recherchés par les personnes que nous avons interrogé sont dans presque tous les cas des emplois rémunérés au salaire minimum. La différence se fait par la durée hebdomadaire du travail. Le mauvais emploi est un temps partiel. Le bon emploi est un temps complet. On peut refuser les missions d'intérim parce qu'elles ne sont que de quelques heures par semaine et qu'elles sont très irrégulières (« *on vous appelle un jour, on ne vous appelle pas le lendemain* »). La différence peut se faire aussi par la rémunération des heures supplémentaires, qui n'est pas toujours garantie. Une bonne illustration est donnée par cette longue citation extraite de l'entretien de Pierre qui relate sa négociation d'embauche pour un emploi de docker pour une entreprise privée, sous-traitante du port de Marseille : « *Le gars, il me dit : « chez moi c'est le SMIC ». À l'époque, c'était, je crois, 5700 FF. Il y a un problème. Il me dit : « Chez moi, les congés annuels ne se choisissent pas. C'est ou juin, ou septembre ». Je lui dis : « Pas de problèmes ». Jusque-là, tout va bien. Il me dit : « la cinquième semaine il n'y en a pas, par contre. » Je lui dis : « pardon ? » Il me dit : « oui, moi je suis religieux ». Peu importe la religion. « Chaque fois qu'il y a une fête religieuse, on ferme l'entreprise et vous verrez qu'à la fin de l'année finalement vous serez gagnant. Vous aurez plus qu'une semaine ». Et bien, en fait, chaque fois qu'il fermait l'entreprise, un jour à sa convenance à lui, il te barre un jour sur la semaine. Bon, ça me convient très bien, tu vois. On se serre la main, je sors, je mets la main sur la porte et je le regarde et il me dit : « J'ai oublié de vous dire quelque chose ». Il me dit : « Chez moi,*

⁶ Tous les prénoms ont été modifiés.

les heures supplémentaires, c'est obligatoire et non payé ». Il faut l'entendre quand même ! Parce que moi, juste avant, un living que j'avais payé 8000 balles, d'amis d'autres amis, ils ont attendu que j'en sois là pour l'acheter 500 balles ! Tu vois, j'étais passé déjà par là. Alors mon orgueil il était déjà dans ma poche Alors quand il m'a dit ça, je me suis rassis et je lui ai dit : « Pardon ? J'ai mal entendu ». Je le voulais ce boulot. Il me dit : « Non, mais... Je me suis mal expliqué. Quand vous avez fait des heures supplémentaires, vous prenez une journée ». Donc voilà. J'ai bossé pendant « X » temps, et je ne te raconte pas... J'ai traîné 70 heures supplémentaires pendant neuf mois. »

De faibles gains monétaires au retour à l'emploi

Il n'est pas rare que le « mauvais emploi » n'apporte pas ou peu de gains monétaires relativement au non emploi, tous comptes faits. Parmi les 42 personnes interrogées, nous en avons trouvé 18 dans ce cas là. Pour éviter d'être trop abstrait, nous avons choisi de présenter des exemples.

- **Manon**, de Caen, a 28 ans et n'a jamais travaillé. Elle est au Rmi et s'occupe de sa fille âgée de 8 ans. Elle a accepté un CES dans un atelier d'insertion, La Chiffonnerie. Elle explique que la différence entre le RMI et le CES est faible, tous comptes faits, au sortir de l'intéressement « *petit à petit, ils nous enlèvent. Et au bout de quatre cinq mois, on retombe à 37,80 euros ou même des fois à zéro. Des fois, on se retrouve sans Rmi . Ca fait que dans un sens c'est bien mais d'un autre sens on y perd beaucoup* » (...) « *Ce n'est pas que ça ne sert à rien de travailler, mais des fois, ça ne sert à rien. On y perd beaucoup financièrement* »⁷. La faible différence ne compense pas la perte de la carte de bus gratuite.
- **Claude**, d'Arras, a accepté un contrat Adulte relais dans le prolongement d'un CEC aux Restaurants du cœur. Il travaille davantage et consacre moins de temps à la recherche d'un autre emploi, mais ne déclare pas avoir constaté une véritable amélioration de ses ressources. « *J'avais eu la CMU, mais c'est aussi l'inconvénient de ce type de contrat d'adulte relais, on perd la CMU. Donc, on est obligé d'avoir une mutuelle. Une mutuelle qui coûte assez cher d'ailleurs pour 5 personnes. L'APL, l'aide personnalisée, elle diminue aussi. Ce qui est un peu dommage. Comme je dis, ce qu'on gagne d'un côté on le perd de l'autre* ».
- **Brigitte**, de Chelles, a 42 ans et n'a plus d'emploi stable depuis son licenciement de 1985. Elle enchaîne des CDD et des missions d'intérim, entrecoupées de périodes de chômage

⁷ « *Le CES ça fait 542 €, plus le RMI qui est de 150 €, après ça me fait... 600 et des poussières. En fait eux, ils disent qu'on y gagne par rapport au RMI. Parce que sur le RMI, je ne touchais que 400 € et sur le CES je fais 542. Ce qui fait qu'on a 100 € en plus. Eux, ils disent qu'il faut cumuler. Nous, notre paye, et qu'on doit faire attention à ce que ça tienne au début du mois pour qu'on cumule avec notre RMI. C'est pour ça qu'eux, ils disent que ça nous avantage un petit peu en fait. Ils nous font gagner un petit peu. Mais moi, je ne vois pas ce qu'on gagne un petit peu. Parce que, quand on a des factures à payer, les enfants à s'occuper tout ça... les cartes de bus à faire et tout... C'est trop* ».

parfois longues. Elle « *ne compte pas retrouver un vrai boulot* ». « *L'ASS, c'est quelque chose qui perdure, parce qu'à partir du moment où vous retravaillez un peu et ben, ça reprend. L'ASS reprend donc, je ne peux pas vous dire depuis combien de temps je perçois l'ASS, mais à mon sens, ça fait quand même des années.* »

- **Claude**, de Caen, travaille trois jours par semaine comme manutentionnaire pour une association d'insertion qui lui rapporte 47 euros par semaine, soit 2 euros de l'heure. Il occupe cet emploi depuis deux mois et est au Rmi. Sa rémunération horaire va tomber à un euro de l'heure, le mois prochain, après le premier trimestre d'intéressement.
- **Eliane**, de Caen, était en ASS et a accepté un CES proposé par l'ANPE, dans la même association que Claude. Depuis, elle gagne 100 euros de trop pour bénéficier des colis alimentaires des Restaurants du cœur, qui appliquent un barème strict avec des effets de seuil. En outre, elle a perdu le bénéfice des transports gratuits. Elle a perdu en aides sociales ce qu'elle a gagné en ressources monétaires. « *Quand on fait un CES, on perd tout !* ».
- **Rose**, de Marseille, bénéficie de l'assurance chômage et considère que si elle acceptait le type d'emploi qu'on lui propose, elle aurait un manque à gagner de l'ordre de 400 euros chaque mois et perdrait également l'aide judiciaire gratuite, dont elle bénéficie dans le cadre d'un contentieux en cours avec son dernier employeur, qui l'a licencié.
- **Aline**, d'Arras, a 22 ans et élève seule son fils de 4 ans. Il est scolarisé, mais elle déclare qu'elle n'aurait pas assez d'argent pour payer la nourrice si elle travaillait. Son Rmi est diminué parce qu'elle touche une pension alimentaire. « *Je veux bien travailler, même à mi temps, mais quand on travaille à mi temps, ils vous sucent tout. C'est un engrenage infernal. Vous voulez travailler à temps plein, vous n'avez plus l'APL. Vous devez vous payer une nourrice, donc vous avez des charges en plus. Donc, ce que vous gagnez en plus à aller travailler ...et bien* » *Reste dans la merde, c'est encore mieux* ».
- **Juliette**, de Douarnenez, est au Rmi et évoque elle aussi le coût financier de la garde de ses deux enfants. « *J'ai été obligée de refuser des boulots, dans une biscuiterie. J'ai été obligée de refuser. J'ai bossé un tout petit peu à Douarnenez, mais les horaires, c'était horrible. Il fallait payer la garde. C'était pas possible financièrement.* » (...). « *C'était kif-kif, c'était un peu pareil en fait. Parce que je travaillais, puis payer une personne pour les deux garçons, c'était tout de suite doublé, le prix. Non, je n'étais pas gagnante, pas vraiment gagnante par rapport à la sueur...* ».

- **Simone**, de Chelles, est sans emploi à 56 ans et recherche absolument un emploi à mi-temps, elle ne souhaite pas travailler à temps complet. « *Même que je trouve un travail à mi-temps ou à temps partiel, il faut quand même que je sois bien payée, quand même. Je sais pas, gagner 200 et quelque chose, parce qu'après, ils vont me supprimer, ça. Ils suppriment mon chômage si je dépasse le nombre d'heures. Je crois qu'on peut travailler, mais il ne faut pas dépasser un nombre d'heures. Le monsieur, il me l'avait dit, je ne sais plus combien d'heures, mais enfin, je ne sais pas. Je ne sais pas* ».
- **Florent**, de Lille, complète son Rmi par des chantiers non déclarés de décoration intérieure, qui représentent une activité à mi-temps rémunérée 10 euros de l'heure, effectuée sur l'équivalent de sept mois de temps complet. Il parvient au total à 1100 euros chaque mois, « *ce qui est confortable* », même si ce n'est « *pas régulier pour plein de raisons* » (et dans tous les sens du terme). Il a tant d'expérience qu'il a décidé d'en faire une activité déclarée. Il s'est mis à son compte mais préfère épargner plutôt que de se verser un salaire par crainte de perdre le Rmi.

Tous ces exemples illustrent la variété des mécanismes en œuvre dans l'existence de faibles gains monétaires au retour à l'emploi. Ces mécanismes sont la nature différentielle du Rmi, la dégressivité des prestations légales sous conditions de ressources, quelles soient monétaires ou en nature, l'effet masquant des dispositifs d'intéressement, l'impact des prestations locales et/ou facultative sous conditions de statut ou de ressource, le coût de la garde des enfants, les frais occasionnés par l'occupation d'un emploi (transport, habillement) ou encore, le travail non déclaré, qui est évoqué par une personne sur trois. Chacun fonctionne de manière indépendante et tous peuvent se cumuler.

L'ampleur des gains et des pertes dépend notamment de la taille du ménage et des conditions de logement. Les célibataires ne sont pas confrontés au problème de la garde des enfants et perdent moins de prestations en travaillant parce qu'ils en ont moins lorsqu'ils ne travaillent pas, les prestations nationales et plus encore les prestations locales et/ou facultatives étant ciblées sur les ménages avec enfants (Anne et L'Horty [2001]). De même, les personnes hébergées à titre gratuit, le plus souvent par leurs ascendants directs, ne subissent pas la dégressivité de l'allocation logement et sont donc moins pénalisées lors d'un retour à l'emploi. Ces mécanismes se combinent : pour un parent isolé, le retour au foyer parental peut permettre d'éviter la trappe en rendant possible à la fois l'hébergement et la garde de l'enfant à titre gratuit. Les entretiens fournissent plusieurs exemples de ce type de combinaison.

Les gains d'aujourd'hui et ceux de demain

Les gains du retour à l'emploi telles que nous venons de les présenter se limitent à une comparaison d'éléments monétaires immédiats. Si ces éléments sont importants, ce ne sont pas les seuls pris en considération par les bénéficiaires du Rmi. Ces derniers donnent eux-mêmes plusieurs bonnes raisons pour considérer les gains différés associés à un changement éventuel de leur situation d'emploi.

La première est qu'il faut penser à demain pour penser à se sortir du Rmi. *« J'essaie de mettre des chances de mon côté. Pas rester dans mon cocon. Ça ne va rien me donner si je reste, si je garde les étiquettes, c'est pas la peine. Si je suis venu là, c'est pour aller plus loin. Ne pas rester au RMI, gagner 300 € par mois. C'est pas une vie, ça ! Toujours être en train d'emprunter, de chercher. Non ! Il faut voir plus loin. »* (Brigitte, de Caen). *« Qu'est-ce qui me motive ? Mon dynamisme. Car si je ne sors pas, je ne sortirais jamais. Il faut y aller »* (Luc, d'Arras).

Une autre raison est que les revenus dont disposent les ménages au Rmi sont souvent fragiles et imposent une gestion rigoureuse. *« Ce n'est pas avantageux, avantageux de faire un CES. Ça ne sert peut-être pas à grand-chose peut-être pour nous... Pour nous en sortir dans la vie. Voir ce qu'on veut faire. Trouver un emploi après, oui ! Mais question financière, il faut gérer, il faut faire attention. Il faut que, dès que la paye arrive, il faut mettre de côté pour bien cumuler avec le RMI qu'on touche au début du mois (...). Quand arrive le 28, il faut mettre 200, 300 € de coté pour recumuler avec notre Rmi au début du mois. Sinon, on ne s'en sort pas. Sinon, on va aux Secours populaire, aux Restos du Cœur tout ça, mais moi, j'aime pas »* (Manon, de Caen).

Le Rmi est d'ailleurs lui-même vécu le plus souvent comme une étape d'un parcours par ceux qui en bénéficient et surtout pas comme un état, qui signifierait l'absence d'autres perspectives. *« Quand je me suis retrouvée au chômage, j'ai épiluché tous mes droits au chômage. Et après, je me suis retrouvée au RMI. Quand tu épiluches tout, que tu vas jusqu' au fin fond, et bien tu te retrouves au RMI. Et là, j'ai eu un moment de creux. Je vivais comme ça, de mon RMI.(...) Quand tu le vis, le RMI, tu vas faire parti soit de ceux qui veulent se dire « Non, je veux m'en sortir », ou alors de ceux qui vont s'endormir dans cet état et malheureusement il y en a. Et ça va être dur, dur, dur de les ramener à la vie, de les réintégrer. Parce que déjà je vois pour moi, en un an, ça m'a fait des ravages. (...) Donc je pense que oui, tu t'endors. C'est dangereux. C'est un état dangereux. C'est un état qu'il faut garder très peu en fait. Je crois qu'il faut aider les gens très vite, très, très vite, à pas rester dans ça. Parce qu'après, tu... Moi je pense que c'est très, très dangereux. Tu rentres dans un truc, tu vivotes et tu te satisfais de cet état et tu joues au loto et tu crois que tu vas t'en sortir et tu fais un tiercé. Tu te dis : « L'euro million, ça c'est pour moi »* (Rires). *Non, mais c'est comme ça, c'est malheureux, mais c'est comme ça ! Donc moi je dis qu'il faut pas... Il faut motiver les gens à aller retravailler. C'est là où tu as ta dignité. »* (Odile, de Marseille).

Pour toutes ces raisons, il n'est pas irréaliste de considérer que les bénéficiaires du Rmi vont prendre en compte des éléments dynamiques dans les calculs qui vont fonder leur règle de décision sur le marché du travail. Par exemple, je peux accepter un mauvais emploi même si je sais que cela implique une perte immédiate de revenus, car je pense que mes chances d'accéder à un meilleur emploi dans l'avenir vont être accrues. Carine, d'Arras donne une bonne illustration de ce type de raisonnement dynamique. « *Mon avenir, je le vois quand même progresser, progressivement. C'est vrai. Parce que c'est une formation mais c'est aussi un travail, le CES. Mais bon qui sait, je vais peut être trouver autre chose après, comme un CDI. Tout ça, progressivement. Moi je pense que c'est un train qui marche à trois vitesses.* » (Carine, d'Arras).

Dès lors que l'on se préoccupe des éléments de revenus différés, on peut vérifier si la typologie des gains issue de notre analyse théorique reçoit des traductions dans les récits des personnes interrogées. Selon notre modélisation, les gains différés qui interviennent dans la règle de décision sont de trois ordres : l'accessibilité des bons emplois (est-ce qu'en occupant le mauvais emploi, j'augmente mes chances de réaliser mon projet professionnel ?) ; la stabilité des bons emplois (est-ce que l'emploi que je souhaite occuper est un emploi sûr ?) ; la progression salariale (y a-t-il une différence de revenus importante entre le bon emploi et le non emploi ?). Si le fait d'occuper un mauvais emploi augmente mes chances d'accéder au bon emploi (critère d'accessibilité), alors je valoriserais d'autant plus le mauvais emploi que le bon emploi est stable (critère de sécurité) et les gains de revenus différés élevés (critère de carrière salariale). Ces gains différés peuvent compenser des pertes immédiates (l'annexe 1 donne le détail des calculs). On peut expliquer ainsi pourquoi accepter un mauvais emploi qui ne rapporte pas tout de suite n'est pas nécessairement une mauvaise stratégie, tous comptes faits. De même, on peut comprendre pourquoi il peut ne pas être intéressant pour un chômeur d'accepter un mauvais emploi qui lui rapporte immédiatement, même s'il augmente ses chances d'accéder au bon emploi. Il suffit que le bon emploi soit très instable ou que la différence de revenu entre le bon emploi et le non emploi soit faible. Une fois dépouillé de son formalisme, ce type de raisonnement ne nous paraît pas du tout étranger aux logiques déployées par les bénéficiaires du Rmi. On peut en trouver de nombreux exemples dans notre tout petit échantillon.

S'il s'agit de l'accessibilité des bons emplois, tout d'abord, plusieurs personnes interrogées justifient effectivement leurs décisions d'accepter ou de refuser ce qui est pour elle un mauvais emploi, par les effets de leurs décisions sur les chances de réaliser leur projet professionnel. Donnons quelques illustrations.

- **Eliane**, de Caen, a 51 ans et n'a pas travaillé depuis treize ans pour s'occuper de son mari invalide. Elle a accepté un CES à La Chiffonnerie en 2004 et déclare vivre moins bien que lorsqu'elle était en chômage, parce qu'elle a perdu le bénéfice de nombreux droits connexes. Mais le CES lui a ouvert l'accès à une formation de l'AFPA qui rend réalisable son projet de

« travailler dans une réserve de magasins, faire les stocks ». Elle a accepté ce CES « en attendant ».

- **Marceline**, de Chelles, bénéficie de l'API et multiplie les missions d'intérim et les CDD courts en tant qu'assistante polyvalente. Elle a 28 ans et en acceptant ces missions courtes qui lui rapportent peu, elle maintient ses chances d'accéder à un CDI, qu'elle recherche pour pouvoir louer un petit studio avec sa fille.
- **Sophie**, de Lille, a 29 ans et n'a jamais travaillé dans les secteurs marchands. Elle est au Rmi depuis ses 25 ans et a fait un CES dans le secteur de l'aide à domicile pour des personnes âgées dépendantes. Après une nouvelle année de chômage, elle a accepté un CES d'agent de sécurité école proposé par son référent Rmi car « *Ca sera encore un plus. Ca sera encore un plus pour mettre dans le C.V. Un an c'est toujours ça de gagné* ». Ce CES renforce ses chances de réaliser son projet : elle voudrait « *travailler dans les cantines scolaires* ».
- **Anne**, d'Arras, est au Rmi et refuse désormais les missions d'intérim en usine (mauvais emplois) parce qu'elles réduisent ses chances de réussir les concours administratifs qu'elle prépare, tel le Capes externe de documentaliste (bon emploi) : « *J'espère qu'on ne va pas m'embêter à chercher du travail comme ça tout le temps. Parce que je n'ai déjà pas beaucoup de temps. C'est déjà difficile d'organiser des plages de travail avec ma petite fille.* ».

La stabilité de l'emploi et la sécurité des revenus sont également présentes dans de nombreux entretiens. Dans notre modèle théorique, la stabilité est celle du bon emploi et peut s'apparenter à un contrat à durée indéterminée. Dans les entretiens, le besoin de stabilité est présent dans un sens souvent plus large. L'accès à l'emploi est un moyen de fuir l'insécurité de l'assistance, surtout si cet emploi est stable. « *Là pour le moment, je ne travaille pas. J'ai des soucis. Je ne sais pas à la fin du mois comment je vais le passer. Je pense pour le petit, pour nous. Quelqu'un qui travaille, il sait à la fin du mois qu'il y a un salaire, donc il n'a plus le souci de ça. Petit à petit, ça ouvre beaucoup de portes* ». (Mohamed, Marseille). L'emploi stable permet surtout d'accéder à un logement. « *Pour la location des appartements, pour tout ça, il faut avoir des postes bien fixés* » (Kadija, Marseille). « *C'est un CDI qu'il me faudrait, pour pouvoir trouver un logement* » (Marceline, Chelles). Il permet aussi d'accéder au crédit : « *C'est plus sécurisant, j'ai un pied dans la société. Par exemple pour le crédit de ma voiture, je n'ai pas eu de problèmes, alors qu'auparavant, on ne voulait pas me débloquer de crédit, même avec un petit salaire* » (Pierre, Marseille). « *il y a une chose qui me rend vite malade, c'est quand il n'y a rien dans les placards. Alors, dès que les placards sont vides, moi, c'est une catastrophe. Alors, je fais pleins de courses, pleins de courses, pleins de courses. Il faut que je remplisse mes placards* » (Brigitte, Caen). La stabilité de l'emploi est explicitement mise en balance avec le niveau de la rémunération : « *J'aurais un CDI dans le social, je serais l'homme le plus heureux, même sans avoir une grosse paie* » (Claude, Arras)

Les perspectives de progression salariale constituent un élément plus attendu des gains monétaires différés. Dans les entretiens, la rémunération du « bon emploi » est fréquemment évoquée. Comme le bon emploi est souvent une activité rémunérée au Smic horaire, c'est le fait d'accéder à un emploi à temps complet qui est valorisé. Anne, d'Arras, cherche un emploi « *pour avoir la sécurité de l'emploi et un salaire décent* ». Thierry, de Caen, constate que dans les mauvais emplois « *je gagnais plus cher mais c'était la même chose* ». Il a accepté un CES mais veut trouver un autre travail. « *Je veux gagner plus cher* », (...) « *il faut que j'ai un salaire plus important et un boulot dans l'avenir* ». C'est aussi l'accès à un salaire plus élevé dans l'avenir qui justifie les investissements dans des formations « *Je veux le BTS, parce que ça va m'ouvrir des portes. C'est même pas peut être, c'est sûr ! Et puis pourquoi pas, par la suite, moi aussi, créer ma petite entreprise, en fait, Pourquoi pas, par la suite ...* » (Zora , Lille).

La valeur du travail et celle de l'assistance

Une autre catégorie de gains et de coûts est considérée par les bénéficiaires du Rmi si l'on suit leurs déclarations. Au-delà des éléments monétaires, immédiats ou différés, des éléments non monétaires sont aussi pris en compte. Globalement, les discours valorisent le fait de travailler et dévalorisent le non emploi et l'assistance, comme si 100 euros de revenus d'activité étaient plus appréciés que 100 euros de revenus de transferts. La valorisation des statuts s'exprime de façon fine au sein de l'emploi, où certaines activités sont plus valorisées que d'autres, et au sein de l'assistance où il en va de même. A revenu identique, il est plus valorisant d'être dans l'emploi marchand que dans l'emploi aidé, et l'on préférera un CES à l'ASS, l'ASS au RMI. Il s'agit d'une constante que l'on trouve dans l'ensemble des entretiens. Il est clair que l'on ne peut interpréter de nombreuses décisions d'acceptation ou de refus d'emploi sans intégrer ces éléments de gains non monétaires.

La valeur donnée au travail a des sources très objectives. Le travail permet de nouer de nouvelles relations, d'étendre son réseau de connaissances. « *Avant je restais à la maison. Je ne voulais plus sortir. Et le fait de travailler ici, ça me fait sortir. Tous les jours, je sors. Parce qu'avant je m'enfermais. Je restais tout le temps à la maison. (...) Maintenant, je sors, je vois du monde. D'ailleurs on me l'a dit, je suis plus ouverte. Avant je ne parlais plus à personne* » (Eliane, de Caen). « *Il faut que je bouge, parce que quand je reste à maison. Il y a des fois... On a rien à faire quand on reste à la maison, mais quand on travaille, on bouge. Je me sens bien. Que rester à la maison* » (Sonia, de Lille). « *On est pas toute la journée à rien faire, à regarder la télé.* » (Manon, de Caen). Le travail permet de rompre l'isolement et ainsi de gagner en estime de soi. « *Ca m'apporte, déjà de ne plus rester chez moi, (...) d'avoir confiance en moi. Parce qu'avant je n'avais pas confiance en moi* » (Sophie, de Lille).

La valorisation du travail n'est cependant pas toujours positive. D'autres entretiens expriment aussi la honte d'effectuer un certain type d'activité salariée voire même le dégoût de leur travail. « *Je préfère faire un boulot difficile dans une ville où je ne connais pas grand monde. Vous voyez ce que je veux dire ?* » (...) « *Je n'ai pas envie de voir des gens qui me voient peiner. Voilà ! Un peu me masquer...* » (Juliette, Douarnenez). « *Moi, je suis parti, j'ai démissionné. Le dernier, parce que je ne me sentais plus. Je ne pouvais plus me regarder en face* » Pierre, de Marseille). « *Et puis, le dégoût du travail est venu avec. Oui. Ah oui. Le dégoût du travail, vraiment. Disons que j'avais besoin de me reconstruire. Parce que j'étais incapable de travailler. Avec tout ce que j'avais vécu, je ne pouvais même pas imaginer prendre le chemin d'un travail. J'étais trop fragile, j'étais trop fragile.* » (Colette, de Marseille)

On pourrait également donner de nombreux exemples évoquant la dévalorisation de l'assistance. Citons Brigitte de Chelles, à propos des distributions d'aides alimentaires : « *Je ne vais pas au Secours populaire parce que j'habite en Centre Ville et que je ne veux pas qu'on me voit* » et à propos de la CMU : « *D'abord, malheureusement, ça ne rembourse pas tout, et puis parce que le trois quarts du temps on se retrouve confronté à des refus d'être reçu, ou alors quand on est reçu, il faut voir de quelle façon. C'est-à-dire le mépris, le dédain, la dévaluation, que ces gens-là vous balancent en pleine gueule* ». Citons également Odile, de Chelles : « *Je ne veux pas demander un dossier à la COTOREP. Voilà, c'est moi. Je ne veux pas. Je ne veux pas aller dans ce truc.* ». Et enfin Louise de Douarnenez : « *Je ne demande pas d'aide. J'essaie de me sortir moi-même, à part l'assistante sociale, forcément* ».

La valorisation de certains statuts d'emploi et la dévalorisation d'autres statuts d'emploi ou d'assistance peut être intégrée dans un modèle économique de retour à l'emploi. En pratique, on peut par exemple majorer les gains de l'occupation d'un mauvais emploi d'un terme constant correspondant à l'équivalent monétaire de la valeur du statut d'emploi pour l'individu. Le même type d'opération peut être effectuée pour prendre en compte les coûts de la reprise d'un emploi (coût de transport, coût d'habillement), qui jouent en sens inverse et peuvent donc compenser les précédents.

Pour conclure cette section, il nous semble que les entretiens biographiques de bénéficiaires ou de sortants du Rmi, permettent de justifier les principales hypothèses d'une modélisation économique des décisions d'acceptation ou de refus d'emploi. Les interviewés déclarent spontanément arbitrer entre un petit nombre de possibilités d'emploi sur la base d'une information complète sur les revenus d'activité et d'assistance dont ils peuvent bénéficier, immédiatement et dans le futur. Toutes les conditions sont donc remplies pour que les faibles gains monétaires immédiats de l'acceptation d'un mauvais emploi soient compensés par des gains non monétaires ou ultérieurement par des gains monétaires différés associés à de meilleures chances de réaliser un projet professionnel.

III. Les prédictions du modèle sont elles invalidées par les observations ?

Pour tester les prédictions du modèle théorique, il est nécessaire d'évaluer l'ampleur des gains immédiats et des gains différés. Les observations collectées permettent de calculer assez précisément les gains immédiats de l'acceptation d'un mauvais ou d'un bon emploi, si l'on utilise de surcroît les barèmes légaux des prestations. Mais il n'est pas possible de calculer le montant précis des gains dynamiques, comme nous l'avons fait dans nos simulations précédentes (Laurent, L'Horty, Maillé et Ouvrard [2002] ; L'Horty et Ouvrard [2005]). On ne dispose en effet que d'informations assez partielles sur l'accessibilité des différents types d'emplois qui ne permettent ni de reconstituer des matrices de transitions, ni même d'évaluer des probabilités subjectives de transition vers le bon emploi. Les récits autobiographiques permettent néanmoins de savoir si la personne est ou non incitée à accepter un mauvais emploi. Les personnes enquêtées le déclarent et donnent des arguments à l'appui de leur position. Dès lors, à défaut d'une mesure quantitative, on peut utiliser cette information qualitative pour vérifier l'adéquation aux observations des principales prédictions du modèle.

On dispose donc : i) d'une estimation de l'ampleur des gains monétaires immédiats à l'acceptation d'un mauvais emploi, calculée pour chaque individu en utilisant leurs déclarations et les barèmes sociaux ; ii) d'une déclaration individuelle (argumentée) sur l'intérêt ou non d'occuper un mauvais emploi ; iii) de la situation effective d'emploi de l'individu. L'objet de cette section est de croiser ces observations.

Les seniors découragés, une classe à part

Parmi les 42 personnes interrogées, 5 relèvent toutefois d'une logique particulière. Il s'agit de deux hommes et de trois femmes proches de la retraite et découragés. Ils ont abandonné leur recherche d'emploi et ont cumulé des problèmes de santé avec des ruptures familiales. Elles sont toutes les cinq très isolées et dépourvues de projet professionnel, ou plutôt, leur projet est l'inactivité, la retraite. En attendant, si elles souhaitent effectivement occuper un emploi, c'est à mi-temps et temporairement.

- **Claude**, de Caen, a 55 ans s'est « laissé couler » depuis son dépôt de bilan suivi par un divorce. « *Ca été la catastrophe, partout. Je n'étais plus motivé. J'étais un peu désespéré. Je me suis laissé aller. Il faut reconnaître. Je n'avais plus de ressort* ». Aujourd'hui, il ne cherche plus d'emploi. « *Il faut avoir envie pour retrouver un travail. Il faut avoir la motivation. Je ne l'ai pas.* ». Il souhaite simplement que son CES dans une association d'insertion soit prolongé d'un an. « *Il faudrait, parce que sinon, c'est l'horreur* ».
- **Suzanne**, de Marseille, a 54 ans et est au Rmi. Elle déclare « *je ne cherche plus... Ben oui, mais si je trouve simplement un CES, c'est pas mal. (...). Je vis au jour le jour, franchement,*

je ne sais pas ». Elle ne recherche pas, « *comme en ce moment, j'ai des machins aux cervicales* ».

- **Bernadette**, de Douarnenez, a 56 ans, est au Rmi et en contrat CES. « *Je cherche à partir à la retraite en fait, parce que j'ai mes 40 ans. Trente cinq ans de travail et quatre enfants, donc j'ai mes 40 ans. Un travail à mi-temps, un jour sur deux, c'est bien* ». « *Je n'envisage pas l'avenir en fait* ». « *En attendant, il faut survivre. On me propose n'importe quel CES, j'accepte quoi !* ».
- **Gérard**, d'Arras, 58 ans, travaille dans l'atelier des Restaurant du Cœur. « *On m'appelle tous papy. Donc j'ai un CEC d'un an ici. Qui se termine au mois de janvier. Et je ne sais pas s'il va être renouvelé ou pas. J'en sais rien et après, j'attends la retraite* ». (...) « *S'ils ne me renouvellent pas, c'est de l'Assedic qu'il me faut. C'est pas du Rmi. J'ai quand même cotisé, là, j'ai travaillé un an. Il n'est pas question de repartir au Rmi. Là c'est l'Assedic* ». A la question « *Vous cherchez du travail ou pas ?* », il réponds « *Ben chercher du travail... Pour l'instant, je ne peux pas chercher, vu que je suis en 35 heures. Je ne peux pas. Je recherchais un travail si jamais mon contrat n'était pas renouvelé. Bon, là je rechercherais du travail. Mais à mon âge, c'est pas évident. A moins que, dans les boîtes d'intérim. Il n'y a que comme ça. Je ne me vois pas ailleurs. Faire quelque choses dans une entreprise. A mon âge !* »
- **Simone**, de Chelles, est âgée de 56 ans. Elle se dit « *malade des nerfs* » et ne souhaite pas occuper un temps complet. « *Faudrait pas que je travaille à temps complet. Faudrait que je travaille, un petit travail, à temps partiel, un petit temps* ».

Pour ces 5 personnes, le bon emploi est moins valorisé que le mauvais emploi. Elles peuvent éventuellement accepter un mauvais emploi, en attendant la retraite, mais refuseraient ce qui serait pour elle un bon emploi. Il est alors impossible d'appliquer notre modèle qui suppose que les revenus du bon emploi soient supérieurs à ceux du mauvais emploi⁸. Pour les 37 autres personnes interrogées le modèle peut s'appliquer et il devient possible de vérifier ses principales prédictions.

Prédiction 1. L'existence d'une perte immédiate (resp. d'un gain) n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante pour qu'il existe une perte dynamique (resp. un gain)

Un résultat central de notre modèle est qu'il n'y a pas de relation univoque entre les gains monétaires immédiats et l'incitation à accepter un mauvais emploi. Certes, si les pertes immédiates sont fortes, il est douteux que j'ai intérêt à long terme à accepter un emploi. Mais pour des valeurs faibles ou moyennes des pertes immédiates, je peux être incité à occuper un emploi qui me coûte

⁸ On peut toutefois comprendre ces règles de décision dans le modèle théorique en supposant que la probabilité d'accéder à un bon emploi est nulle en venant du non emploi comme en venant du mauvais emploi.

immédiatement. De même, je peux ne pas être incité à occuper un emploi qui me rapporte immédiatement. Pour cela, il suffit que les gains immédiats soient compensés par des gains différés, c'est-à-dire par la sécurité, l'accessibilité ou les perspectives salariales des bons emplois. En d'autres termes, les pertes immédiates sont un facteur aggravant qui renforce la probabilité d'apparition d'un problème d'incitation au retour à l'emploi, mais ce n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante pour qu'il y ait un problème d'incitation.

Pour vérifier cette prédiction, nous pouvons croiser l'existence d'une trappe statique (gains ou perte immédiate à l'acceptation du mauvais emploi) et l'existence d'une trappe dynamique (incitation ou non à accepter le mauvais emploi). C'est ce qui est fait dans le tableau 3 pour les 37 personnes interrogées, en dehors des cinq précédentes.

Tableau 3. Répartition des enquêtés selon la nature des gains immédiats et différés

En effectifs	Perte immédiate	Gain immédiat	<i>Ensemble</i>
Perte à long terme	9	6	15
Gain à long terme	6	16	22
<i>Ensemble</i>	15	22	37

On dénombre 6 personnes qui souhaitent reprendre un mauvais emploi alors qu'il leur en coûtera immédiatement. Pour ces personnes, le fait d'occuper cet emploi augmente leur chance de réaliser leur projet professionnel ce qui accroît leur gains futurs. On dénombre également 6 personnes qui ne sont pas incitées à occuper un emploi alors qu'il leur rapporterait un gain immédiat. Pour ces individus, refuser le mauvais emploi est le meilleur moyen de réaliser leur projet professionnel et d'accroître les gains à long terme.

Au total, 31,6 % des cas de l'échantillon (12 cas sur 37) paraissent contraires à l'existence d'une relation de causalité entre les gains immédiats et l'incitation. Inversement, moins de 70 % des cas (25 sur 37) sont compatibles avec une relation de dépendance. L'hypothèse d'indépendance est rejetée par un test du Khi 2 au seuil de 1 % mais est acceptée au seuil de 5 % (le seuil limite est de 4,65 % dans ce cas précis). Ces résultats confirment qu'il y a loin des gains monétaires immédiats aux gains monétaires à long terme.

Prédiction 2. L'existence d'une perte immédiate (resp. gain immédiat) n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante pour accepter (resp. refuser) d'occuper un emploi

Une prédiction qui se déduit de la précédente est l'absence de relations entre la situation d'emploi et les pertes immédiates à l'acceptation d'un emploi. Cette prédiction peut être vérifiée puisque l'on dispose de la situation d'emploi dans notre petit échantillon. Comme l'indique l'annexe 2, près d'une personne interrogée sur deux est sans emploi. Il suffit alors de croiser la situation d'emploi avec l'existence ou non de pertes monétaires immédiates au retour à l'emploi. C'est l'objet du tableau 4.

Tableau 4. Répartition des enquêtés selon la nature des gains immédiats et l'occupation d'un emploi

En effectifs	Emploi	Non emploi	<i>Ensemble</i>
Perte immédiate	6	9	15
Gain immédiat	16	6	22
<i>Ensemble</i>	22	15	37

On constate que 6 personnes occupent un emploi bien qu'ils y perdent immédiatement. 6 personnes sont dans le non emploi alors qu'ils gagneraient immédiatement à accepter un mauvais emploi. Il y a ainsi 12 personnes sur les 37, soit une personne sur trois, qui infirment l'hypothèse de dépendance entre les gains immédiats et le fait d'occuper ou non un emploi. L'indépendance entre les deux distributions est rejetée par un test du Khi 2 au seuil de 1 %, mais ne l'est pas au seuil de 5 % (la probabilité critique est à nouveau de 4,65 %).

Prédiction 3. L'existence (resp. l'absence) d'un gain dynamique conditionne l'acceptation (resp. le refus) d'un mauvais emploi

Certes, il existe de nombreux autres déterminants à la situation d'emploi que le choix d'un individu. Mais il est douteux qu'un individu accepte tous comptes faits un emploi contre son intérêt. Il devrait donc y avoir une relation entre l'incitation à occuper un emploi et le fait d'occuper effectivement un emploi. C'est ce que vérifie le tableau 5.

Tableau 5. Répartition des enquêtés selon la nature des gains immédiats et l'occupation d'un emploi

En effectifs	Emploi	Non emploi	<i>Ensemble</i>
Perte à long terme	2	13	15
Gain à long terme	20	2	22
<i>Ensemble</i>	22	15	37

Deux personnes occupent un emploi alors qu'il leur en coûte. Deux autres sont dans le non emploi alors qu'ils gagneraient à l'acceptation d'un mauvais emploi. On observe donc 4 cas sur 37 qui ne sont pas conformes aux prédictions théoriques (10,8 % des cas). Inversement, près de 90 % des situations individuelles sont conformes aux prédictions du modèle théorique. Les deux distributions sont dépendantes au sens du test du Khi 2.

Les situations qui ne sont pas conformes aux prédictions théoriques

Les trois prédictions centrales du modèle ne sont donc pas infirmées par les données. Il s'agit là d'une conclusion satisfaisante. On peut aller plus loin en examinant dans le détail la situation des quatre individus pour qui la situation d'emploi ne coïncide pas avec la distribution des pertes et des gains à long terme. Commençons par les deux personnes qui occupent un mauvais emploi alors qu'ils ont intérêt à le refuser.

- **Lydie**, de Douarnenez, a une activité de confection de costumes régionaux breton pour des groupes folkloriques qui est proche d'un travail indépendant. Son projet est de développer cette activité pour se mettre à son compte et elle est en passe de le réaliser. Elle a néanmoins accepté un « mauvais emploi », qui l'écarte de ce projet, pour faire face à une chute ponctuelle de revenu. A l'exception de sa pension alimentaire, ses revenus sont instables et elle utilise au mieux les possibilités qui lui sont offertes pour lisser ses ressources. Elle va quitter ce CES si ces revenus d'activité se pérennisent.
- **Juliette**, de Douarnenez, est veuve avec deux enfants et déclare s'être installée dans le Rmi. Sa situation particulière s'explique par le fait quelle est en transition entre deux états. Elle a d'abord refusé beaucoup d'emplois quand ces deux fils étaient plus jeunes car « *il est impossible de concilier un travail à plein temps avec deux enfants* » et qu'elle avait « *les allocations machin truc* ». Elle était alors en situation de perdre à long terme en acceptant un mauvais emploi. Puis, les enfants ont grandi et elle s'est mise à accepter des CES. Elle se retrouve comme avant d'avoir ses enfants où elle « *réussissait à jongler entre les semi emploi, et les ASSEDIC et à vivre relativement bien* ». Elle explique que « *les trois premiers mois c'est cumulable, donc je vais pouvoir payer mes factures* », et elle espère qu'à la fin de son CES, elle aura « *trouvé autre chose à Quimper ou à Brest* » (...) « *même si c'est caissière, n'importe quoi, mon objectif c'est un Smic. Ce n'est pas tellement la qualité de l'emploi qui m'intéresse* ».

On trouve également de bonnes explications dans le cas des deux personnes qui n'occupent pas d'emploi alors qu'ils y gagneraient.

- **Brahim**, de Chelles, est un célibataire de 30 ans. Il recherche un emploi de conducteur de chariot élévateur mais ne dispose pas de la licence professionnelle demandée pour ce type de poste par les agences d'intérim. Il est isolé, sans domicile fixe et vit avec le Rmi et des aides alimentaires. Il gagnerait immédiatement et à long terme à occuper un emploi, même de mauvaise qualité. Il a d'ailleurs occupé il y a six mois un poste de « ripeur », consistant à ramasser les containers derrière les camions poubelles. Il est maintenant en attente d'une prise en charge par le Conseil Général pour la formation permettant d'obtenir la licence de cariste, qui coûte 826 euros.
- **Marc**, de Douarnenez, avait une exploitation agricole sur une île bretonne et a déposé le bilan. Il est maintenant au Rmi et recherche une nouvelle activité. Il pourrait avoir intérêt à court et à long terme à occuper un mauvais emploi mais il vient de débiter une formation en charpente maritime. Il n'est donc pas disponible pour occuper un emploi. Sa situation est celle d'une reconversion.

Les situations individuelles qui ne sont pas conformes aux prédictions théoriques sont donc soit des positions transitoires, d'attente entre deux états, soit des positions qui s'expliquent par des éléments étrangers au modèle, soit les deux⁹. L'accès à l'emploi de Brahim est conditionné par l'octroi d'un financement pour une formation diplômante. Lydie est de son côté confrontée à une baisse ponctuelle de ses ressources. Dans les deux cas, on est en face d'une contrainte de liquidité qui pose le problème de l'accès au crédit. Dans la dernière section, nous examinons les éléments absents du modèle.

IV. Que manque t-il aux analyses économiques ?

Le propos d'un modèle explicatif n'est pas de décrire la réalité, mais d'aller à l'essentiel et de se limiter aux détails qui comptent. Même en restant fidèle à ce vieil impératif de parcimonie, on se dit que les modèles économiques pourraient gagner en introduisant quelques ingrédients supplémentaires. Ces ingrédients pourraient être intégrés sous formes de contraintes qui s'imposent aux individus lorsqu'ils font les choix cruciaux qui vont souvent déterminer leurs trajectoires d'emploi. Trois types de contraintes méritent d'être évoquées : les contraintes de liquidité ou d'accès au crédit ; les contraintes familiales et de réseau social ; les contraintes de logement.

Variabilité des revenus d'assistance et contraintes de liquidité

⁹ Certains de ces comportements peuvent toutefois être interprétés par le modèle en supposant une hypothèse extrême pour la valeur du taux de préférence pour le présent. Avec un taux infini, j'accepte tout de suite le mauvais emploi même si j'y perd à long terme.

Parmi les éléments qui paraissent influencer les décisions d'acceptation ou de refus des emplois et qui ne sont pas présents dans notre modélisation, on peut évoquer tout d'abord la variabilité des revenus, l'existence de contraintes de liquidité et les imperfections dans l'accès au crédit. Ces éléments sont liés les uns aux autres. L'instabilité des revenus pourrait être surmontée par des formules de crédits de court terme adaptées à la situation des bénéficiaires du Rmi. C'est un peu ce que pratiquent les CAF avec des systèmes d'avance. Mais au-delà de ces pratiques, les bénéficiaires du Rmi et les chômeurs plus généralement, n'ont ni épargne, ni accès au crédit. C'est l'emploi stable qui ouvre l'accès au crédit. Cette imperfection a des conséquences sensibles sur les décisions des chômeurs.

Rappelons tout d'abord que notre modèle suppose des revenus fixes d'une période à l'autre. Si l'hypothèse paraît réaliste pour les revenus d'une activité salariée, elle ne l'est pas pour les revenus d'une activité indépendante et pour les revenus d'assistance. Ces derniers sont fragiles et leurs bénéficiaires, mêmes lorsqu'ils en vivent depuis plusieurs années, ne les considèrent pas comme des ressources pérennes. L'insécurité des revenus peut d'ailleurs varier selon les prestations : « *Les ASSEDIC, c'est fixe, ça ne change pas tous les mois... Parce que la CAF, ça change beaucoup* ». Cela est à l'origine de recherche d'éléments complémentaires permettant de lisser les ressources afin de les stabiliser. Dans le meilleur des cas, le lissage s'effectue grâce à un propriétaire compréhensif qui va accepter de recevoir un loyer en retard. Dans le pire des cas, il s'effectue par l'accumulation d'impayés avec un risque de subir des coupures d'eau ou d'électricité, voire de perdre son logement.

Les bénéficiaires du Rmi n'ont pas non plus accès à des formules de crédit leur permettant de réaliser des investissements en formation. Or l'accès au bon emploi peut être conditionné par la réalisation d'une formation. Nous avons déjà évoqué la situation de Brahim, celle de Brigitte peut l'être également. Elle souhaite devenir « comportementaliste » qui est une spécialité de médecine douce pour les animaux à laquelle elle croît beaucoup. Mais la formation de 5 semaines à Paris coûterait au total 3 000 euros. On se dit que si la viabilité de ce projet était avérée, il devrait être réalisé au travers d'un emprunt. Mais Brigitte, comme Brahim, n'ont pas accès à des formules de crédit adaptées qui leur permettraient de réaliser leur investissement de formation et d'accéder *in fine* à leur « bon emploi ». On retrouve la même contrainte chez Anne, qui déclare « *je n'ai pas pu continuer mes études à cause de contraintes financières* ». Elle a arrêté son BTS pour accepter un travail à l'usine. L'impossibilité d'accéder au crédit a eu à chaque fois un effet déterminant sur les règles de décision et sur les trajectoires individuelles.

Contraintes familiales et effets de réseaux

Notre modèle comme l'ensemble des travaux micro économétriques sur les gains du retour à l'emploi fait de la décision d'accepter ou de refuser un emploi un choix purement individuel. Or, dans de nombreux cas, il s'agit d'une décision familiale. La taille du ménage ne modifie pas seulement le

montant des transferts sociaux dont peuvent bénéficier les familles pauvres et le coût de leur reprise d'emploi au travers du problème de la garde des enfants. Elle influence les chances d'accéder à tel ou tel type d'emploi et la nature des bons et des mauvais emplois recherchés. Même en l'absence d'enfants, les choix d'une personne vivant en couple peuvent être différents de ceux d'une personne isolée. Le fait que l'un des conjoints occupe ou non un emploi stable et son niveau de rémunération peuvent exercer une influence déterminante sur la stratégie de recherche d'emploi de l'autre conjoint. La présence d'enfants apporte des contraintes supplémentaires qui conditionnent les décisions.

Si l'on suit l'exemple de Christophe ou de Morgan, de Douarnenez, c'est le projet même d'avoir un premier enfant qui a exercé une influence déterminante sur la stratégie de recherche. En renforçant le désir de stabilité, il a accru le coût de l'acceptation d'un mauvais emploi. Par ailleurs, pour toutes les mères que nous avons interrogées, la naissance d'un enfant a toujours des effets irréversibles sur la trajectoire professionnelle. Elle est synonyme d'un arrêt de travail, parfois imposé par le mari lui-même. *« C'est lui qui a voulu que j'arrête de travailler. Je n'aurais jamais dû l'écouter. Il est allé voir mon patron. Il lui a dit : « maintenant, elle est mariée ». Par la suite, la présence des enfants conditionne la nature de l'emploi recherché : « comme ils étaient petits, j'ai été obligé de refuser pas mal d'emplois (...) Impossible de concilier un travail à plein temps avec deux enfants ».* Une famille nombreuse peut réduire les chances d'accéder à l'emploi. Samira, mère de quatre enfants, explique que ses contraintes familiales impliquent qu'elle doit respecter des horaires stricts et qu'il est moins facile pour elle de rester un peu plus tard à son travail pour finir une tâche quelconque. Elle déclare également que les employeurs en tiennent compte dans leur décision d'embauche et que cela réduit ses chances de trouver un emploi : *« Et les employeurs, je le sens bien lors de l'entretien, tout de suite, ça. Quand ils me disent : « Est-ce que vous avez des enfants ? » Je ne vais pas les tuer mes enfants ! Ben oui, je ne peux pas mentir. Souvent on me dit : « T'as qu'à mentir. » (...) Ce n'est pas possible. C'est quand même mal vu. « Est-ce que vous avez des enfants ? » On est obligé de répondre oui. « Et combien ? Et quel âge ? » Et ils notent. Ils notent tout. ».* Plus tard, lorsque les enfants ont grandi et qu'ils ont quitté le foyer parental ou même, lorsque l'on est séparé, on va privilégier un emploi qui permet de se rapprocher des enfants.

Pour toutes ces raisons, la famille est souvent évoquée dans un registre particulier, celui des événements qui impose des changements de parcours d'emploi. Une union ou une séparation, une naissance ou une disparition, l'invalidité ou le décès du conjoint, celui d'un ascendant, vont de pair avec une remise en cause souvent radicale de la situation vis-à-vis de l'emploi. L'équilibre antérieur est rompu et tout est remis en question. Parfois, il devient indispensable de chercher un travail là où l'on n'en cherchait pas. D'autres fois, il n'est plus possible de continuer à travailler. De ce point de vue, les chocs familiaux exercent des effets comparables aux chocs sur l'état de santé individuel, souvent évoqués. Une maladie, un accident du travail, l'apparition d'un handicap, vont eux aussi imprimer une marque permanente sur les trajectoires professionnelles en imposant des bifurcations.

D'ailleurs, si l'on suit les récits autobiographiques, les changements les plus profonds dans les parcours professionnels se produisent lorsque des ruptures familiales coïncident avec des chocs sur l'état de santé.

Dans les déterminants individuels des changements de trajectoires, les réseaux de connaissance ont également leur place. D'un côté, les trajectoires d'exclusion les plus prononcées, celles où les droits sociaux sont « épluchés » jusqu'à l'enlèvement durable dans le Rmi, vont de pair avec l'isolement le plus extrême. D'un autre côté, les personnes qui disposent de cette capacité particulière de nouer des relations, de tisser du lien social dirait-on, disposent de ressources pour s'en sortir même lorsque toutes les autres ressources sont épuisées. La quantité et la qualité des relations peuvent contribuer à améliorer sensiblement l'accès à de nombreuses ressources, et en particulier les conditions d'hébergement et l'information sur des opportunités d'emploi et d'aides sociales. Le réseau de sociabilité est aussi une source de reconnaissance et de soutien moral. Marc de Douarnenez, donne une bonne illustration de tous ces aspects du réseau : « *On s'est bien entourés. On a su s'entourer (Rires). C'est vrai, que les copains ont toujours été là, pour donner un coup de main, ou pour passer. On pouvait passer chez eux quand on avait un coup de blues aussi, donc c'est bien. Ça c'est important. Je pense qu'au-delà des problèmes d'argent, c'est vrai que les problèmes d'argent des fois entraînent la solitude aussi, mais au-delà des problèmes d'argent, je pense que c'est très important d'être entouré, toujours. Avoir une reconnaissance sociale, quoi* ».

Les intermédiaires du marché du travail peuvent suppléer à l'absence d'un réseau de connaissances. Mais ils sont eux aussi absents de la plupart des analyses économiques du retour à l'emploi. Cela devrait être un motif important d'insatisfaction. Pour autant, les effets de cette absence ne semblent pas devoir être exagérés si l'on suit les déclarations des chômeurs. En effets, presque toutes les personnes interrogées déplorent le fait que le premier des intermédiaires du marché du travail, l'ANPE, ne leur ait jamais proposé aucune offre d'emploi, parfois même depuis plusieurs années. Dans deux cas, il est même reproché à l'ANPE de faire obstacle au retour à l'emploi et d'orienter les chômeurs vers de mauvaises destinations. Odile déclare que l'ANPE l'empêche d'accéder aux offres d'emploi qui correspondraient à son projet professionnel. Mohamed rend quand à lui l'ANPE responsable d'une hernie discale dont il souffre depuis qu'il a été orienté vers les métiers du bâtiment par un conseiller de l'agence.

Les contraintes de logement

Le logement est une autre dimension importante du retour à l'emploi qui est absente des modélisations économiques. Tous ceux que nous avons interrogés ont manifesté un attachement extrême à leur logement. Le perdre, c'est changer de catégorie sur le marché du travail, ne plus être chômeur et

devenir inactif sans domicile fixe. Le logement est le dernier abri pour se protéger de l'exclusion. C'est pourquoi il structure la recherche d'emploi.

Tout d'abord, le logement va circonscrire le périmètre géographique de l'emploi recherché. Les coûts quotidiens de déplacement domicile travail sont croissants avec la distance. Au-delà d'un certain seuil, variable selon les localités, l'acceptation d'un emploi impose un déménagement, ce qui peut impliquer un coût prohibitif pour un chômeur qui n'a ni épargne ni accès au crédit. Une solution, qui ne peut être que temporaire, est d'habiter dans sa voiture : *« Ah oui, ah oui ! Mon amour pour la Bretagne, oui ! Et puis, bon, ben, j'ai vécu tout un petit moment dans ma voiture . Oui, parce qu'ils m'ont fait venir pour Quimperlé, l'ANPE de Chaland, en Vendée. Et je suis arrivée ici, oui. Arrivée ici, à Manpower, il n'y avait rien, quoi ! Donc, je naviguais un peu partout, parce que je n'avais pas le droit de dormir dans ma voiture. Donc, pour ne pas me faire choper, je naviguais, j'essayais de me coincer, quoi ! Et puis, après, j'ai trouvé du boulot, mais je vivais dans ma voiture parce que je n'avais pas de quoi me payer un appartement. Donc, j'avais toujours une bouteille d'eau. Je me lavais les dents comme ça. Je trouvais toujours une douche municipale, quelque chose. J'ai vécu comme ça trois mois... Après, j'avais une amie à [incompréhensible] à côté de Pont l'Abbé. Elle en a eu marre, alors elle m'a dit : « Allez, tu viens à la maison » (Louise, de Douarnenez).* Au-delà de cette solution, l'alternative est de refuser l'emploi proposé. Par ce canal, la localisation du logement conditionne la stratégie de recherche d'emploi.

Ensuite, la recherche d'un logement, ou celle d'un meilleur logement, plus spacieux, peut jouer un rôle déterminant dans la nature de l'emploi recherché : *« Pour chercher un logement ils te demandent un contrat indéterminé ou bien des fiches de paie. Il faut que tu touches trois fois le loyer, les loyers. Si je travaille pas, je ne vois pas... c'est obligatoire maintenant de travailler. C'est nécessaire de travailler. Pour survivre hein ! »* (Mohamed, Marseille). Cette recherche peut pousser au refus de mauvais emplois, surtout lorsqu'elle est dictée par des contraintes familiales : *« l'intérim, les propriétaires, ils veulent pas, comme c'est pas un travail stable, donc ils en veulent pas. Donc là, je cherche, je lutte pour trouver mon CDI. J'espère trouver quelque chose bientôt. Parce que là, pour trouver un petit studio avec ma fille, c'est pas évident. »* (Marceline, Chelles). Dans le même ordre d'idée, occuper un emploi instable fragilise aussi le logement : *« Quand j'étais à Paris, j'ai perdu mon logement parce que j'étais enceinte. (...) J'étais en intérim, comme j'avais arrêté par rapport aux complications de ma grossesse, je ne pouvais plus assumer mon logement, en fait. Donc, après, là, j'ai laissé mon logement. Ma belle-soeur, elle m'a dit d'aller chez eux et j'ai été chez eux. Quand ma fille, elle a eu deux mois, elle nous a foutu dehors. Et c'est là que j'ai été dans le 93, dans un foyer d'accueil, et après je me suis retrouvé ici à Chelles. Donc, je suis [hébergée] dans une association ».* (Marceline, Chelles).

La contrainte du logement est associée aux contraintes familiales . Le choix d'un lieu de résidence peut être le résultat d'un arbitrage entre des contraintes de logement et des contraintes familiales. C'est ce qu'explique Claude qui a préféré avec son épouse vivre près de leur famille à Arras plutôt que

d'occuper un mauvais emploi avec un beau frère sur des chantiers en Vendée. « *Après, on a eu un deuxième enfant sur la Vendée. Ma femme, elle en a eu assez de ne pas voir sa famille et elle a voulu redescendre sur Arras. Ça m'embêtait un peu parce que là-bas [en Vendée] j'avais pas un emploi fixe, mais je travaillais quand même. C'est un choix, elle a voulu, alors on est redescendu sur Arras. Là, on est retombés dans la galère : pas de logement, pas de vie active, pas d'argent, rien du tout. Alors, elle est retournée chez sa mère et moi je revadrouillais à droite à gauche.* »

Conclusions

Il est paradoxal qu'au moment même où l'existence des trappes à inactivité est mise en évidence par de multiples études appliquées et où de nombreuses réformes sont mises en oeuvre pour les combler, on ait assisté à un développement sans précédent des situations d'emploi les plus propices à ces phénomènes de trappes. Le travail à temps partiel s'est en effet fortement développé en France depuis 1992, après l'instauration des allègements de cotisations employeurs. La précarité de l'emploi semble elle aussi s'être développée avec la diffusion des contrats à durée déterminée et l'expansion du travail temporaire. Les situations où le travail est effectué sur une durée limitée sur l'année sont ainsi de plus en plus fréquentes. Cette progression du nombre de travailleurs à temps partiel rémunérés au voisinage du Smic et celle des travailleurs précaires ont alimenté le développement des bas salaires (Concialdi et Ponthieux, 1997) et celui des travailleurs pauvres, personnes qui travaillent mais vivent au sein d'un ménage pauvre¹⁰. La catégorie des « travailleurs pauvres », qui était une référence jusqu'ici essentiellement anglo-saxonne, est devenue un objet d'étude en France (Lagarenne et Legendre, 2000). Pourquoi de plus en plus de salariés acceptent des emplois qui ne leur rapporte pas ou peu ? Comment expliquer le développement des travailleurs pauvres dans un contexte de trappes à inactivité ? Que rapporte le travail à ceux qui gagneraient d'avantage dans l'assistance ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il faut s'interroger sur la décision d'acceptation d'un emploi par ceux qui n'en ont pas. Dans cette étude, nous avons tenté d'apporter des éléments de réponse en exploitant les enseignements d'entretiens biographiques réalisés auprès de 42 personnes bénéficiaires ou sortant du Rmi, recueillis dans six localités françaises décembre, entre 2004 et avril 2005. Ces entretiens ont été confrontés à un modèle théorique proposant une évaluation économique des gains du retour à l'emploi, inspiré de Laurent, L'Horty, Ouvrard et Maillé, [2002]. Le modèle considère l'ensemble des éléments monétaires et non monétaires qui composent les gains et les coûts de la

¹⁰ Pour l'INSEE, une personne travaille lorsqu'elle se déclare active (en emploi ou au chômage) six mois ou plus dans l'année, dont un mois en emploi, et une personne est pauvre lorsqu'elle gagne moins de la moitié du revenu médian, soit 600 euros par mois lorsqu'elle est seule. Avec cette définition, on dénombre 1,3 million de travailleurs pauvres, soit 6 % de l'ensemble des travailleurs et plus de la moitié de l'ensemble des pauvres.

reprise d'emploi, tout en prenant en compte l'horizon temporel de la décision des individus, leur préférence pour le présent et les possibilités de mobilité sur le marché du travail.

Les entretiens biographiques fournissent de multiples témoignages de la faiblesse des gains du retour à l'emploi. Ces gains monétaires sont à eux seuls insuffisants pour rendre acceptable le « mauvais emploi » qui est souvent le seul disponible au sortir du Rmi. De nombreuses raisons expliquent cet état de fait : nature différentielle du Rmi, dégressivité des prestations légales sous conditions de ressources, ciblage excessif sur les familles pauvres des prestations locales et/ou facultatives sous conditions de statut ou de ressource, salaires faibles, coût de la garde des enfants, frais occasionnés par l'occupation d'un emploi (transport, habillement), travail non déclaré. Les entretiens illustrent également les autres éléments qui pèsent dans le choix d'accepter ou de refuser un emploi. Certains de ces éléments s'intègrent dans les modèles économiques standards, dès lors qu'ils sont intertemporels : stabilité de l'emploi, perspectives de salaires ou de mobilité professionnelle ouverte par l'emploi. D'autres éléments suggèrent des développements originaux : prise en compte des contraintes de liquidité liées à l'instabilité des revenus de transferts ; intégration des logiques familiales ou de réseaux ; intégration des contraintes de logements.

Notre étude souligne l'existence d'un espace des choix dans une trajectoire d'exclusion. Il ne s'agit évidemment pas de dire que l'on devient bénéficiaire du Rmi par choix ou chômeur par volonté. Aucune des personnes que nous avons rencontrées ne correspond à un tel profil. Pour autant, toutes ont développé des stratégies pour s'en sortir. Pour réaliser leur projet professionnel, certains chômeurs ont décidé de refuser ce qu'ils croyaient être un mauvais emploi. Pour la même raison, d'autres ont décidé de l'accepter. Adopter une stratégie de refus du mauvais emploi peut augmenter les chances de réaliser son projet professionnel et peut, parfois, simplifier des problèmes de garde d'enfants. Mais ce type de stratégie accroît aussi le risque de chômage et d'exclusion. Pour autant, l'acceptation des mauvais emplois ne garantit pas le retour à l'emploi. Accepter n'importe quel emploi équivaut bien souvent à se fermer les portes de l'emploi en refusant tout projet professionnel. Si au niveau collectif, les stratégies de refus d'emploi augmentent le chômage et l'exclusion, au niveau individuel, il n'existe pas une meilleure stratégie. C'est le hasard des circonstances qui fait d'un bon choix individuel, une mauvaise destinée.

Annexe 1.

Les gains théoriques du retour à l'emploi

On s'appuie sur le cadre formel proposé par LAURENT, L'HORTY, MAILLE et OUVRARD [2002] qui étudie les conditions sur les paramètres (matrice de transition, vecteur revenu, facteur d'escompte) pour l'existence ou non, simultanée ou non, de situations de perte immédiate ou dynamique. La définition et les déterminants des gains du retour à l'emploi analysé par LAURENT, L'HORTY, et OUVRARD [2004] sont également présentés.

Espérances de revenus dans un cadre inter temporel

Un individu est caractérisé par son taux de préférence pour le présent $r > 0$, de sorte qu'il escompte les revenus à chaque période par un facteur $\delta = 1/(1+r) \in [0,1]$. $W = (w_1, w_2, \dots, w_N)$ est le vecteur des revenus associés à chacun des états $e = 1 \dots N$. On considère ici des revenus nets, prenant en compte l'ensemble des gains et des coûts de l'état considéré (transferts sociaux, prélèvements obligatoires, frais de garde des enfants, coûts de transport etc.) ainsi que l'utilité du loisir dont on supposera pouvoir calculer un équivalent monétaire. A chaque période k , si la matrice de transitions est P , le vecteur des *espérances de revenu* selon l'état de départ est $P^k \cdot W$.

L'hypothèse principale est la propriété de Markov selon laquelle la probabilité d'être dans l'état j à la période $t+1$ ne dépend que de l'état i dans lequel on se trouve à la période t . La probabilité pour un individu dans l'état i à la date t , d'être dans l'état j en $t+k$ est notée $\Pr(i, j, k) = (P^k)_{ij}$.

En pratique, les chaînes que nous considérons sont toutes récurrentes et irréductibles¹¹ et dans ce cadre :

- (i) il existe une unique probabilité stationnaire π définie par $\pi P = \pi$.
- (ii) (P^n) converge et sa limite est donnée par la matrice dont toutes les lignes sont identiques et égales à π . La probabilité stationnaire π donne ainsi les probabilités asymptotiques pour un individu d'être dans l'un des états.

Règles de décision

On suppose que chaque individu reçoit au plus une offre d'emploi par période : refuser un état $j < N$ conduit à l'état N , de non-emploi. Dès lors, un individu dans l'état i , qui refuse systématiquement un état j modifie sa matrice de transitions P en une matrice P' , qui ne diffère de P qu'en deux valeurs : $P'_{ij} = 0$ et $P'_{iN} = P_{iN} + P_{ij}$.

On considère les deux stratégies suivantes:

- (i) l'individu accepte toutes les offres d'emploi et la matrice de transition qui le caractérise est la matrice P
- (ii) il choisit, venant de certains états i , de refuser l'état j auquel il préfère le chômage. La nouvelle matrice de transition de cet individu, notée P' , est alors obtenue à partir de P en portant, pour tous les i venant desquels on refuse l'état j , $P'_{ij} = 0$ et $P'_{iN} = P_{iN} + P_{ij}$ et en conservant tous les autres termes de P' égaux à ceux de P .

Le choix d'une stratégie revient ainsi au choix d'une matrice de transitions particulière obtenue soit en transformant la matrice P initiale en P' , soit en conservant la matrice P .

¹¹ Une matrice markovienne est dite *irréductible* si pour tout couple d'états x et y , la chaîne de matrice de transitions P et d'état initial x a une probabilité non nulle de visiter y . Elle est dite *récurrente* si, partant d'un état x quelconque, la probabilité de retour à x en un temps fini est égale à 1.

La stratégie retenue est celle qui maximise l'espérance de la somme des revenus escomptés, appelée gain par la suite, *i.e* la stratégie correspondant à la matrice \bar{P} qui maximise,

$$\left(\sum_{k=0}^{\infty} \delta^k \bar{P}^k \right) \cdot W = (\text{Id} - \delta \bar{P})^{-1} \cdot W,$$

où *Id* désigne la matrice identité.

Le choix entre la stratégie *S1* d'acceptation de tous les états (matrice P) et la stratégie *S2* de refus de l'état j lorsque l'on vient de certains états (matrice P') se ramène à la comparaison des espérances de gain venant du dernier état et de l'état j , calculées avec les matrices P ou P' . Cette propriété assure que deux matrices D et P telles que $D' = P'$ conduiront aux mêmes choix de stratégies.

Le choix de stratégie étant arrêté en fonction de la comparaison entre les espérances de revenu associées aux différentes stratégies, la stratégie optimale d'un individu dépend directement de son facteur d'escompte δ .

De façon générale, on dit qu'il y a une *trappe statique* ou *perte immédiate* dans un état, si le revenu net associé à cet état est plus faible que celui associé à un état dans lequel le nombre d'heures de travail est moindre. On suppose que seul l'état $N-1$, *i.e* les temps partiels courts, est susceptible d'être associé à une trappe statique¹²; la trappe statique en l'état $N-1$ est alors définie comme la différence des revenus entre l'état de non-emploi et l'état $N-1$ et notée T .

On dira qu'il y a une *trappe dynamique* pour un individu de type δ si celui-ci a intérêt à refuser l'état $N-1$, c'est-à-dire si la stratégie de refus de l'état $N-1$ lui assure une espérance de gains supérieure à toute stratégie impliquant l'acceptation de cet état. L'appellation de *trappe dynamique* est justifiée par le fait qu'elle constitue bien une trappe à inactivité puisque, *quelle que soit la matrice de transition*, un individu qui adopte une stratégie de refus a asymptotiquement une probabilité plus grande de se retrouver dans l'état de non-emploi qu'en adoptant une stratégie d'acceptation.

Bien que ces deux notions semblent liées, on ne peut pas dire que l'une implique l'autre. Dans le cas général, (i) une trappe statique peut être associée, ou non, à une trappe dynamique et (ii) une trappe dynamique peut apparaître même en l'absence de trappe statique. Cela signifie que, si l'on raisonne de façon inter temporelle, (i) une trappe statique n'implique pas nécessairement l'existence de problèmes d'incitation, mais aussi que (ii) des problèmes d'incitation peuvent exister même en l'absence de trappe statique, si les perspectives de revenus liés à l'évolution future dans l'emploi sont insuffisantes (transitions défavorables).

Définition économique des gains du retour à l'emploi

Il est utile de considérer un indicateur intermédiaire que l'on a appelé *perte maximale admissible* (parfois notée T_{max}). Il s'agit de la plus grande valeur de la perte immédiate compatible avec l'adoption, par un individu δ , de la stratégie d'acceptation d'emploi c'est-à-dire la plus grande perte immédiate qui n'engendre pas de perte dynamique. Elle fournit un bon indicateur de l'importance des problèmes d'incitation à la reprise d'emploi : plus la perte maximale admissible est élevée et plus la probabilité qu'une perte immédiate donnée engendre un problème d'incitation à la reprise d'emploi est faible.

Le *gain du retour à l'emploi* est alors donné assez naturellement par la différence entre la perte maximale admissible et la perte immédiate (parfois notée T_{max} - Trappe statique). Par exemple, si un

¹² Les choix faits sur les états nous assurent que les revenus sont classés en ordre décroissant pour les états autres que ceux dans lesquels il y a une trappe statique.

individu perd 30 euros chaque mois en occupant un emploi à temps partiel rémunéré au Smic, relativement aux revenus d'assistance, mais qu'il pourrait perdre immédiatement jusqu'à 70 euros sans avoir de perte dynamique compte tenu des opportunités d'emplois ultérieures, on dit que sa perte immédiate est de 30 euros et que sa perte maximale admissible est de 70 euros. La différence, 40 euros, est le *gain du retour à l'emploi*.

Dans un cadre où l'on considère trois états sur le marché du travail, par exemple le « non-emploi », « l'emploi de mauvaise qualité » et « l'emploi de bonne qualité », on dispose d'une expression analytique complète du *gain du retour à l'emploi* (i.e. le gain à l'acceptation du mauvais emploi). Le vecteur de revenu est (w_1, w_2, w_3) et la perte immédiate s'en déduit immédiatement :

$$\boxed{\text{Perte immédiate} \quad (w_3 - w_2)}$$

La matrice de transition, s'écrit sous la forme :

$$\begin{pmatrix} a & a_2 & a_3 \\ b & b_2 & b_3 \\ c & c_2 & c_3 \end{pmatrix}$$

Le symbole « c » désigne la probabilité d'accéder au bon emploi lorsque l'on est dans le non emploi à la période précédente. Le symbole « b » désigne la probabilité d'accéder au bon emploi lorsque l'on est dans le mauvais emploi à la période précédente. Le symbole « a » désigne la probabilité de rester dans le bon emploi lorsque l'on y est à la période précédente.

En écrivant le système des conditions d'arbitrage pour les trois états, on obtient l'expression de la perte maximale admissible :

$$\boxed{\text{Perte maximale admissible} \quad \frac{\delta(b-c)}{1-\delta(a-c)}(w_1 - w_3)}$$

Les *pertes immédiates* dépendent d'une seule différence $(w_3 - w_2)$, alors que les *pertes maximales admissibles* dépendent de trois différences $(a - c ; b - c ; w_1 - w_3)$. Le *gain du retour à l'emploi*, qui correspond à la perte maximale admissible diminuée de la perte immédiate, est une « différence de différences » qui dépend donc des six éléments (w_1, w_2, w_3, a, b, c) .

$$\boxed{\text{Gains du retour à l'emploi} \quad \frac{\delta(b-c)}{1-\delta(a-c)}(w_1 - w_3) - (w_3 - w_2)}$$

Au-delà de la perte de revenu immédiate $(w_3 - w_2)$ liée à l'acceptation d'un emploi de mauvaise qualité, trois facteurs supplémentaires interviennent dans la décision d'accepter ou non cet emploi :

- « l'accessibilité » des bons emplois depuis les mauvais emplois : $b-c$. Si un mauvais emploi offre davantage de perspectives d'accès aux bons emplois que le non-emploi, alors un individu peut-être d'autant plus prêt à perdre aujourd'hui pour espérer gagner demain.
- « la sécurité » des bons emplois : $a - c$. Pour qu'il vaille la peine de perdre aujourd'hui en acceptant un mauvais emploi, dans l'espoir d'accéder plus facilement aux bons emplois (si $b - c$ positif), il faut aussi que ces bons emplois soient suffisamment stables.

- « la carrière salariale » : $w_1 - w_3$. L'individu est prêt à prendre le risque de perdre immédiatement en acceptant aujourd'hui un mauvais emploi à condition que le salaire escompté dans un bon emploi soit suffisamment important.

Annexe 2.

Echantillon des enquêtés

Les tableaux suivants présentent la structure par âge, sexe, type de ménage, diplômes et situation d'emploi des 42 personnes interrogées. Ces éléments sont présentés à titre informatif. On ne prétend pas viser à une quelconque représentativité. On cherche simplement à couvrir suffisamment de diversité pour que le contenu des entretiens soit suffisamment varié. Dans les traitements auxquels nous avons procédé, chaque entretien est considéré comme un test particulier.

sexe

Hommes	40,5%
Femmes	59,5%

Age

Moins de 35 ans	38,1%
35 à 50 ans	40,5%
50 et plus	21,4%

Type de ménage

couple sans enfant	11,9%
couple avec un enfant	9,5%
couple avec deux enfants ou plus	4,8%
Personne isolée	42,9%
famille monop.	31,0%

Niveau de diplôme

Aucun diplôme	35,7%
Moins que Bac	31,0%
Bac et +	33,3%

Situation d'emploi

sans emploi	45,2%
en emploi aidé	47,6%
en emploi non aidé	7,1%

Les emplois aidés sont des CES ou des CEC (cf. annexe 3)

Annexe 3
Liste des entretiens

Num.	Prénom de l'enquêté	Description sommaire	Lieu de l'entretien
1	Claude	Homme de 36 ans, marié, trois enfants, sans diplôme, en contrat CEC	Arras- Restaurants du cœur
2	Carine	Femme de 27 ans, mariée, un enfant, diplôme CAP-BEP, en contrat CES.	
3	Anne	Femme de 25 ans, séparée, un enfant, diplôme bac + 3, au chômage.	
4	Luc	Homme de 25 ans, Célibataire, sans enfant, brevet professionnel agricole, en contrat CEC	
5	Aline	Femme de 22 ans, célibataire, un enfant, CAP BEP, au chômage	
6	Gérard	Homme de 58 ans, veuf, sans enfant, CAP, en contrat CEC.	
7 et 7 bis	Kadija et Ali	Homme de 28 ans, marié, sans enfant, BEP restauration (en Algérie), à temps partiel en CDI et son épouse de 25 ans, DEUG de lettres – en contrat CES. Bénéficiaires du RMI	Marseille-quartier Nord - Centre de distribution alimentaire, (Restaurant du coeur)
8	Akila	Femme de 44 ans ; célibataire, un enfant, au chômage	
9	Colette	Femme de 49 ans ; célibataire sans enfant ; baccalauréat ; au chômage	
10	Suzanne	Femme de 54 ans. Divorcée, enfants partis de la maison, niveau CM2, bénéficiaire du RMI.	
11	Odile	Femme de 46 ans, célibataire, un enfant autonome de 22 ans, niveau BAC (F7), diplôme de monitrice auto-école, en contrat CES.	Marseille-quartier Nord - Résidence sociale,
12	Mohamed	Homme de 29 ans, marié, un enfant. Niveau BEPC (?). Au chômage. Bénéficiaire du RMI.	
13	Pierre	homme de 43 ans ; célibataire sans enfant ; niveau BEPC, en CDI.	
14	Rose	femme de 45 ans ; célibataire, un enfant ; BEP agent administratif et CAP de fleuriste ; au chômage.	Aubagne
15	Manon	Femme de vingt-huit ans ; célibataire, un enfant ; niveau CAP secrétariat ; bénéficiaire du RMI.	Caen - La Chiffonnerie
16	Claude	Homme de 55 ans ; divorcé, deux enfants ; licencié en droit ; au chômage ; bénéficiaire du RMI.	Caen - Cap Revivre
17	Florent	Homme de 22 ans ; célibataire sans enfant ; niveau CAP ; en contrat CES.	
18	Thierry	Homme de 42 ans ; séparé, deux enfants ; sans diplôme ; au chômage.	
19	Brigitte	Femme de 44 ans ; divorcée ; cinq enfants, dont trois encore à charge ; niveau CPPN ; en contrat CES.	
20	Eliane	Femme de 51 ans ; veuve, un enfant ; CAP employée de bureau ; en contrat CES	Caen - La Chiffonnerie
21	Lydie	Femme de 42 ans ; divorcée, deux enfants ; CAP et BEP dans l'habillement industriel ; en contrat CES et dans le dispositif du RMI.	Douarnenez – Abi
22	Louise	Femme de 49 ans ; divorcée ; niveau cinquième ; en contrat CES et dans le dispositif du RMI.	
23	Bernadette	Femme de 56 ans ; divorcée ; licence de lettres ; en contrat CES.	
24	Juliette	Femme de 38 ans ; célibataire, deux enfants ; BEP	

		sanitaire ; en contrat CES.	
25	Morgan	Homme de 38 ans ; célibataire ; niveau bac ; en formation de charpente marine ; dans le dispositif du RMI.	Douarnenez - Les Ateliers de l'Enfer
26	Marc	Homme de 30 ans ; en concubinage, un enfant ; BTS gestion et protection de la nature ; en formation de charpente marine et dans le dispositif du RMI.	
27	Christophe	Homme de 29 ans ; en concubinage ; niveau DEUG d'histoire de l'art ; en formation voilerie.	
28	André	Homme de 57 ans, vit avec son fils Paul de 35 ans ; BEC (brevet d'études comptables) et BSEC (brevet supérieur d'études comptables), en indemnités journalières	Arras
29	Paul	Homme de 42 ans, célibataire ; BEP ; bénéficiaire du RMI, inscrit à l'ANPE, porteur de projet	Lille - Graines d'Affaires
30	Zora	Femme de 26 ans, en concubinage avec un enfant ; baccalauréat et première année de BTS assistance de direction ; bénéficiaire du RMI ; en contrat CES	Lille - Sud Insertion
31	Désiré	Homme de 51 ans, marié, cinq enfants ; Bac + 3 en biologie ; en contrat CES et dans le dispositif RMI	
32	Sophie	Femme de 29 ans, célibataire, un enfant ; niveau scolaire CE1 ; en contrat CES et dans le dispositif du RMI.	
33	Jennifer	Femme de 27 ans, célibataire, deux enfants ; niveau BEPC, en contrat CES et dans le dispositif du RMI.	
34	Sonia	Femme de 54 ans, veuve, un enfant ; niveau CMI ; en contrat CES et dans le dispositif du RMI.	
35	Florent	Homme de 36 ans, célibataire ; bac +1 en philosophie, entrepreneur salarié et bénéficiaire du RMI.	Lille - Graines d'Affaires
36	Dominique	Femme de 39 ans, en instance de divorce, deux enfants ; CAP de fleuriste et CAP d'horticulture ; bénéficiaire du RMI et à l'ANPE	Chelles - Service de Développement Economique et Emploi
37	Brigitte	Femme de 42 ans, célibataire ; BEP de sténo dactylo ; en ASS	
38	Marceline	Femme de 28 ans, célibataire, un enfant ; bac pro secrétariat ; intérimaire et API	
39	Brahim	Homme de 30 ans ; célibataire ; niveau BEP de structure métallique ; au RMI.	
40	Samira	Femme de 36 ans, célibataire, quatre enfants ; niveau bac, en formation de BP comptable ; percevant les ASSEDIC	
41	Simone	Femme de 56 ans, mariée, deux enfants adultes ; sans diplôme ; au chômage et en attente de l'ASS	

Références

- ANNE D et L'HORTY Y [2002]. « Transferts sociaux locaux et retour à l'emploi ». *Economie et Statistique*, n° 357-358, pp 49-70
- D'AUTUME A. [2000]. « L'imposition optimale du revenu : une application au cas français ». *Document de recherche Economie Mathématique et Applications*, n° 2000.104
- BENARROSH Y. [2003]. « Les trappes à inactivité revisitées ». *Travail et Emploi*, n°95, juillet.
- BEWLEY T. F. [1999]. *Why Wages Don't Fall During a Recession*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- BOURGUIGNON F. et BUREAU D. [1999] *L'architecture des prélèvements en France*. rapport au Conseil d'Analyse Economique, La documentation Française.
- CONCIALDI P. et PONTHEUX S. [1997]. « Les bas salaires en France : 1983-1997 », Document d'études, n°15, octobre, Dares.
- CSERC [1997], *Minima sociaux. Entre protection et insertion*, éd. La Documentation Française.
- DUBET F. et VERETOUT A., [2001]. « Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ? », *Revue Française de Sociologie* n°3, juillet-septembre.
- EYSSARTIER D. et PAILLAUD S. [1998]. « Pâris, un outil d'évaluation dynamique du système fiscal-social », *Economie et Statistique*, n°308/309/310.
- GUILLEMOT D., PETOUR P. et ZAJDELA H. [2002]. « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté : quel est le sort des allocataires du Rmi ? ». *Revue économique*, n°6, pp 1235-1252..
- GURGAND M. [2002]. « Commentaire de l'article de F. Dubet et A. Véré tout ». *Revue Française de Sociologie*, n°4, pp765-769.
- GURGAND M. et MARGOLIS D. [2001]. « RMI et revenus du travail : une évaluation des gains financiers à l'emploi », *Economie et Statistique*, n° 346-347.
- LAGARENNE C. et LEGENDRE N. [2000]. « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et risques familiaux », *Economie et Statistique*, n° 335 –2000-5.
- LAROQUE, G. et B. SALANIE [1999], « Prélèvements et transfert sociaux : une analyse descriptive des incitations financières au travail », *Economie et Statistique*, n°328.
- LAROQUE, G. et B. SALANIE [2000], « Une décomposition du non emploi en France », *Economie et Statistique*, n°331.
- LAURENT, T., L'HORTY Y., MAILLE P., OUVRARD J-F. [2002], « Incitations et transitions sur le marché du travail : une analyse des stratégies d'acceptation et de refus d'emploi », *Revue économique*, vol 53, n° 6, novembre 2002.
- LAURENT, T., L'HORTY Y., OUVRARD J-F. [2004], « Les gains du retour à l'emploi : théorie, mesure et simulations de politiques incitatives ». Rapport de recherche pour la Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique, mimeo, décembre.

L'HORTY Y. et OUVRARD J-F. [2005], « Les gains inégaux du retour à l'emploi », *Données sociales*, édition 2006.

PADIEU C. [1997]. « RMI et SMIC : étude sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par types de ménages », *Les cahiers de l'ODAS*, mars.

PEDERSEN P-D, et N. SMITH [2002]. « Unemployment traps : Do financial disincentives matter ? ». *European Sociological Review*, n°3, pp 253-270.

PIKETTY T. [1998]. « L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français ». *Economie et Prévision*, n° 132-133.

PISANNI-FERRY J. [2000]. *Plein emploi*, rapport au Conseil d'Analyse économique

STROBEL P. « Les chômeurs sont-ils responsables de leur sort ? », *Lien social et Politiques*, n°46, pp163-173.

TRANNOY A. et HAGNERE C. [2001]. « L'impact conjugué de trois ans de réformes sur les trappes à inactivité ». *Economie et Statistique*, n° 346-347.

DOCUMENTS DE RECHERCHE EPEE

2006

0601 A Simple Test of Richter-Rationality

Marc-Arthur DIAYE & Michal WONG-URDANIVIA

0602 The Political Economy of Mass Privatisation and Imperfect Taxation: Winners and Losers

Rudiger AHREND & Carlos WINOGRAD

0603 Skills, Immigration and Selective Policies

Stefano BOSI, Eleni ILIOPULOS & Francesco MAGRIS

0604 Black Market, Labor Demand and Tax Evasion

Marc-Arthur DIAYE & Gleb KOSHEVOY

0605 Temporary Migrations and Restrictive Migratory Policies

Francesco MAGRIS & Giuseppe RUSSO

0606 Que nous apprennent les bénéficiaires du Rmi sur les gains du retour à l'emploi?

Yannick L'HORTY

2005

0501 Animal Spirits in Woodford and Reichlin Economies: The Representative Agent Does Matter

Stefano BOSI & Thomas SEEGMULLER

0502 Fiscal Policy and Fluctuations in a Monetary Model of Growth

Stefano BOSI & Francesco MAGRIS

0503 Is Training More Frequent When the Wage Premium Is Smaller? Evidence from the European Community Household Panel

Andrea BASSANINI & Giorgio BRUNELLO

0504 Training, Wages and Employment Security: An Empirical Analysis on European Data

Andrea BASSANINI

0505 Financial Development, Labor and Market Regulations and Growth

Raquel FONSECA & Natalia UTRERO

0506 Testing Heterogeneity within the Euro Area Using a Structural Multi-Country Model

Eric JONDEAU & Jean-Guillaume SAHUC

0507 On Outward-Looking Comparison Utility, Heterogeneous Preferences & the Third Dimension: A Geometric Perspective

Jean-Paul BARINCI & Jean-Pierre DRUGEON

0508 Welfare Effects of Social Security Reforms across Europe: the Case of France and Italy

Raquel FONSECA & Theptida SOPRASEUTH

0509 Can Heterogeneous Preferences Stabilize Endogenous Fluctuations?
<i>Stefano BOSI & Thomas SEEGMULLER</i>
0510 Default Recovery Rates and Implied Default Probability Estimations: Evidence from the Argentinean Crisis
<i>Ramiro SOSA NAVARRO</i>
0511 Selective Immigration Policies, Human Capital Accumulation and Migration Duration in Infinite Horizon
<i>Francesco MAGRIS & Giuseppe RUSSO</i>
0512 Further Results on Weak-Exogeneity in Vector Error Correction Models
<i>Christophe RAULT</i>
0513 La PPA est-elle vérifiée pour les pays développés et en développement ? Un ré-examen par l'économétrie des panels non-stationnaires
<i>Imed DRINE & Christophe RAULT</i>
0514 The Influences Affecting French Assets Abroad Prior 1914
<i>Antoine PARENT & Christophe RAULT</i>
0515 The Balassa-Samuelson Effect in Central and Eastern Europe: Myth or Reality?
<i>Balázs EGERT, Imed DRINE, Kirsten LOMMATZSCH & Christophe RAULT</i>
0516 Animal Spirits and Public Production in Slow Growth Economies
<i>Stefano BOSI & Carine NOURRY</i>
0517 Credibility, Irreversibility of Investment, and Liberalization Reforms in LDCs: A Note
<i>Andrea BASSANINI</i>
0518 Pression fiscale sur les revenus de l'épargne : une estimation dans trois pays européens
<i>Yannick L'HORTY</i>
0519 La qualité de l'emploi en France : tendance et cycle
<i>Florent FREMIGACCI & Yannick L'HORTY</i>
0520 Welfare-Theoretic Criterion and Labour Market Search
<i>Stéphane MOYEN & Jean-Guillaume SAHUC</i>
0521 Default Recovery Values and Implied Default Probabilities Estimations: Evidence from the Argentinean Crisis
<i>Ramiro SOSA NAVARRO</i>
0522 Indeterminacy with Constant Money Growth Rules and Income-Based Liquidity Constraints
<i>Stefano BOSI & Frédéric DUFOURT</i>
0523 Following the High Road or Not: What Does It Imply for Firms As to WTR Implementation
<i>Fabrice GILLES</i>
0524 Optimal Cycles and Social Inequality: What Do We Learn from the Gini Index?
<i>Stefano BOSI & Thomas SEEGMULLER</i>
0525 Sunspot Bubbles
<i>Stefano BOSI</i>
0526 The Taylor Principle and Global Determinacy in a Non-Ricardian World
<i>Jean-Pascal BENASSY & Michel GUILLARD</i>